



**ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.**

**NOTICE ANNUELLE**

**Pour l'exercice terminé le 27 avril 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉCLARATIONS PROSPECTIVES .....</b>	<b>3</b>
<b>LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>3</b>
<i>Dénomination et constitution .....</i>	<i>3</i>
<i>Liens inter-sociétés.....</i>	<i>4</i>
<b>ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ .....</b>	<b>4</b>
<i>Aperçu.....</i>	<i>4</i>
<i>Historique.....</i>	<i>5</i>
<i>Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices .....</i>	<i>6</i>
<b>ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>9</b>
<i>Forces de l'entreprise .....</i>	<i>9</i>
<i>Réseau de magasins .....</i>	<i>11</i>
<i>Immobilier .....</i>	<i>12</i>
<i>Ventes de marchandises et services .....</i>	<i>12</i>
<i>Distribution et fournisseurs .....</i>	<i>13</i>
<i>Activités liées au carburant pour le transport routier .....</i>	<i>14</i>
<i>Autres éléments non liés à la vente au détail .....</i>	<i>15</i>
<i>Systèmes d'information .....</i>	<i>15</i>
<i>Employés .....</i>	<i>16</i>
<i>Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce .....</i>	<i>16</i>
<b>CONCURRENCE .....</b>	<b>16</b>
<b>QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>QUESTIONS DE RÉGLEMENTATION .....</b>	<b>18</b>
<b>FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>18</b>
<b>DIVIDENDES .....</b>	<b>18</b>
<b>STRUCTURE DU CAPITAL .....</b>	<b>19</b>
<b>NOTATION.....</b>	<b>19</b>
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....</b>	<b>21</b>
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....</b>	<b>22</b>
<i>Administrateurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Haute direction.....</i>	<i>25</i>
<b>LITIGES EN COURS .....</b>	<b>27</b>
<b>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....</b>	<b>27</b>
<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>28</b>
<b>INTÉRÊT D'EXPERT .....</b>	<b>28</b>
<b>INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT .....</b>	<b>29</b>
<i>Charte .....</i>	<i>29</i>
<i>Composition du comité d'audit.....</i>	<i>29</i>
<i>Compétences financières .....</i>	<i>29</i>
<i>Contrôles internes.....</i>	<i>29</i>
<i>Politiques en matière d'approbation des services non liés à l'audit.....</i>	<i>30</i>
<i>Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière.....</i>	<i>30</i>
<i>Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et la vérification .....</i>	<i>30</i>
<i>Rémunération des auditeurs.....</i>	<i>31</i>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>31</b>

*Dans la présente notice annuelle, à moins que le contexte indique une autre interprétation (i), les termes « Société » ou « Couche-Tard » font collectivement référence à Alimentation Couche-Tard inc., à moins que le contexte commande ou indique une autre interprétation à ses filiales et (ii) « \$ » ou « dollar » font référence au dollar américain et « \$ CA » ou « dollar canadien » font référence au dollar canadien.*

## **DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

La présente notice annuelle comprend certaines « déclarations prospectives » au sens des lois en valeurs mobilières au Canada. Toute déclaration contenue dans la présente notice annuelle qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Dans la présente notice annuelle, les verbes « croire », « pourrait », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « estimer », « présumer » et d'autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives, quoique les déclarations prospectives ne contiennent pas tous ces mots ou expressions. Il est important de noter que les déclarations prospectives faites dans ce document décrivent les prévisions de la Société en date du 7 juillet 2014 et ne donnent pas de garantie quant à la performance future de Couche-Tard ou de son secteur d'activité, et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que les perspectives, les résultats réels ou le rendement de Couche-Tard ou ceux de son secteur d'activité soient significativement différents des résultats ou du rendement futur exprimé ou sous-entendu par ces déclarations. Les résultats réels de la Société peuvent différer de façon importante des attentes qu'elle a formulées si des risques connus ou inconnus affectent ses activités ou si ses estimations ou ses hypothèses se révèlent inexactes. Une variation touchant une hypothèse peut également avoir des incidences sur d'autres hypothèses inter-reliées, ce qui peut amplifier ou diluer l'effet de cette variation. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur les activités de la Société des transactions ou des éléments spéciaux annoncés ou survenant après ces divulgations. Par exemple, elles ne tiennent pas compte de l'incidence des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou des autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni des autres frais annoncés ou survenus après les déclarations prospectives.

À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les risques et incertitudes comprennent ceux qui sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » ainsi que les autres risques détaillés de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard, auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada.

## **LA SOCIÉTÉ**

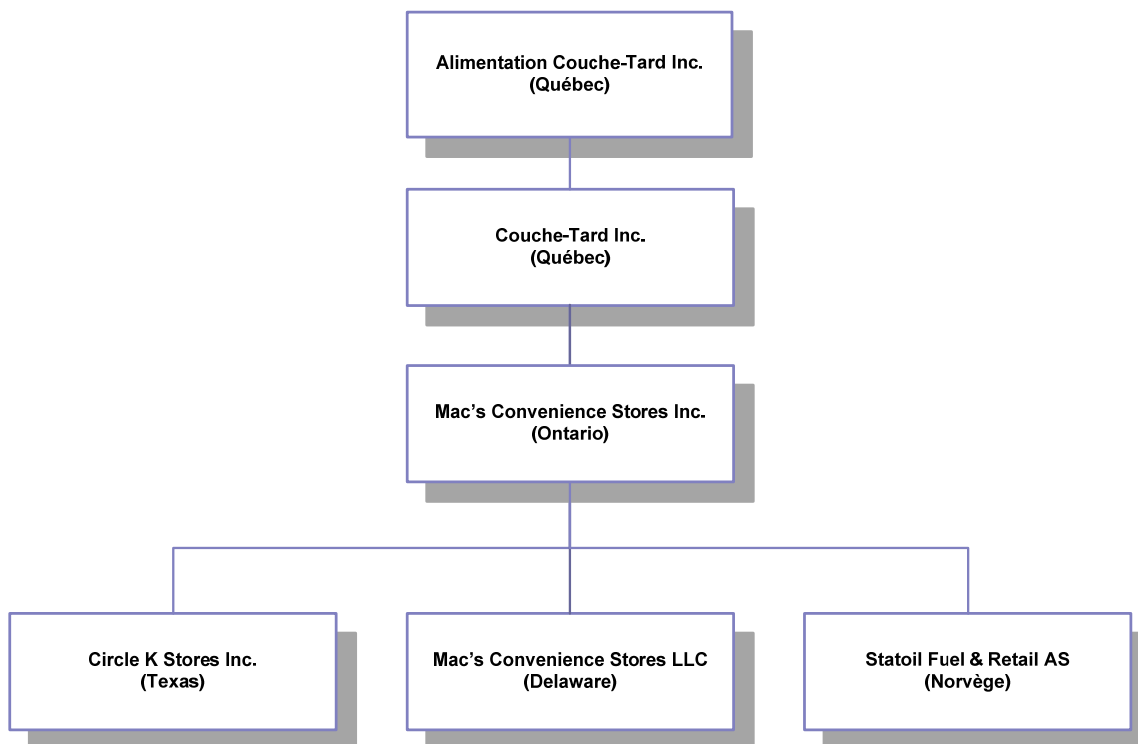
### ***Dénomination et constitution***

La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> mai 1988 par certificat de fusion sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (remplacée par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) le 14 février 2011). Le 15 décembre 1994, la Société a changé sa dénomination sociale de « Actidev inc. » pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ». Au même moment, la Société a également modifié son capital-actions, de sorte que le capital est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne. Par certificat de modification en date du 8 septembre 1995, la Société a changé la désignation des actions à droit de vote multiple pour celle d'actions à vote multiple catégorie A (les « actions à vote multiple ») et la désignation des actions à droit de vote subalterne pour celle d'actions à droit de vote subalterne catégorie B (les « actions à vote subalterne »). Les actions de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto et, en date du 27 avril 2014, la Société avait une capitalisation boursière totalisant environ 17,4 milliards de dollars canadiens.

Le siège social de la Société est situé au 4204, boulevard Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3.

## Liens inter-sociétés

L'organigramme qui suit illustre l'organisation de la Société et de ses principales filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive.



## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

### Aperçu

La Société est le chef de file de l'industrie canadienne de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est le plus important exploitant indépendant de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins exploités par la Société (magasins corporatifs). En Europe, la Société est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark) et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), alors qu'elle a une présence grandissante en Pologne.

Au 27 avril 2014, le réseau de la Société comptait 6 243 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 4 756 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est constitué de 13 unités d'affaires, dont neuf aux États-Unis qui couvrent 39 États et le District de Columbia et quatre au Canada qui couvrent les dix provinces. Plus de 60 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau et aux centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, la Société exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie, en Pologne, dans les pays baltes ainsi qu'en Russie et, au 27 avril 2014, la Société comptait 2 258 magasins, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, alors que les autres sont des sites automatisés sans personnel vendant du carburant pour le transport routier seulement. La

Société offre aussi d'autres produits, notamment de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, du carburant d'aviation, des lubrifiants et des produits chimiques. Elle exploite des terminaux de carburant clés et des dépôts de carburant dans huit pays. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés arborant la bannière *Statoil*, quelque 18 000 personnes travaillaient dans son réseau de vente au détail, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

De plus, en vertu de contrats de licence, environ 4 600 magasins sont exploités sous la bannière *Circle K* dans 12 autres pays et territoires du monde (Chine, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines, Vietnam et Émirats arabes unis).

La mission de la Société est d'offrir à ses clients un service hors pair et rapide en développant avec eux une relation personnalisée et complice tout en les surprenant au quotidien. Dans cette optique, Couche-Tard s'efforce de répondre aux demandes et aux besoins de sa clientèle selon leurs exigences locales. Pour ce faire, la Société offre aux consommateurs des produits d'alimentation, des boissons, du carburant pour le transport routier et d'autres produits et services de haute qualité visant à répondre à leurs demandes dans un environnement propre et accueillant. Le positionnement de la Société dans son secteur d'activité provient principalement de la réussite de son modèle d'affaires, qui s'appuie sur une gestion décentralisée, une comparaison continue des meilleures pratiques et une expertise opérationnelle bénéficiant des expériences vécues dans les différentes régions de son réseau. Le positionnement de la Société provient également de l'importance qu'elle accorde aux marchandises en magasin ainsi que de ses investissements continus dans ses magasins.

### **Historique**

Alain Bouchard, président et chef de la direction d'Alimentation Couche-Tard inc., a lancé la chaîne en 1980 avec un seul magasin. En 1986, avec un réseau de 34 magasins, une société devancière de Couche-Tard a réalisé un premier appel public à l'épargne et a inscrit ses actions à la Bourse de Montréal. En 1994, la société devancière a été privatisée par son actionnaire majoritaire, Actidev inc., une société ouverte. Plus tard au cours de cette année, Actidev inc. a changé sa dénomination sociale pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ».

Après avoir établi sa position de chef de file au Québec, Couche-Tard a pris de l'expansion par voie de croissance interne et au moyen d'acquisitions en Ontario et dans l'Ouest canadien en 1997. En mai 1997, Couche-Tard a acquis 245 magasins *Provi-Soir* situés au Québec et 50 magasins *Winks* situés en Ontario et dans l'Ouest canadien auprès de Proviso inc. En avril 1999, Couche-Tard a acquis, par l'entremise de l'acquisition de Silcorp Limited, société ouverte, 980 magasins situés en Ontario et dans l'Ouest canadien exerçant leurs activités sous les bannières *Mac's*, *Mike's Mart* et *Becker's*.

Couche-Tard a commencé à faire des acquisitions aux États-Unis en 2001 notamment en juin où elle a acquis 172 magasins exploités sous la bannière *Bigfoot* en Indiana, en Illinois et au Kentucky. En août 2002, Couche-Tard a acquis 287 magasins exploités sous la bannière *Dairy Mart* situés dans ces mêmes États en plus de certains autres situés en Pennsylvanie et au Michigan. En décembre 2003, Couche-Tard a acquis de ConocoPhillips Company 1 663 magasins *Circle K* répartis dans 16 États en plus des 627 magasins franchisés et sous licence. Depuis l'acquisition de Circle K, la Société a réalisé au cours de ses exercices plusieurs acquisitions lui permettant de renforcer son positionnement dans les marchés où elle évolue déjà et d'en percer de nouveaux aux États-Unis et au Canada.

En mai 2008, Couche-Tard a étendu son accord de partenariat commercial avec Irving Oil Limited afin d'ajouter 252 dépanneurs situés dans les Provinces de l'Atlantique au Canada et dans les États de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis. Suivant cet accord, Couche-Tard a élargi son réseau à l'ensemble des dix provinces du Canada et y a ajouté les États de la Nouvelle-Angleterre.

En juillet 2012, Couche-Tard a mis pied sur le continent européen en concluant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Statoil Fuel & Retail ASA, une société cotée en bourse. Grâce à cette acquisition, Couche-Tard a acquis un vaste réseau d'environ 2 300 sites exploités sous la bannière *Statoil* en Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), en Pologne, dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et en Russie. La plupart de ces sites offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, tandis que les autres sont des sites automatisés sans personnel vendant du carburant pour le transport routier seulement. Cette acquisition a ajouté environ 18 500 personnes dans l'ensemble du réseau de Couche-Tard.

### ***Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices***

#### **Exercice 2014**

Le 18 mars 2014, la Société a annoncé que conformément à sa planification de la relève, elle a promu M. Brian Hannasch, le Chef des opérations actuel, au poste de Président et chef de la direction de Couche-Tard. La Société a également créé le poste de Fondateur et président exécutif du conseil et a nommé M. Alain Bouchard à cette fonction. Ces changements entreront en vigueur à compter du 24 septembre 2014.

M. Bouchard continuera à jouer un rôle actif dans la croissance et le développement de la Société et a l'intention de se concentrer sur la croissance de la Société en agissant à titre de mentor et coach auprès de la prochaine génération de dirigeants.

Le 11 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a approuvé le fractionnement de toutes les actions à vote multiple et à vote subalterne émises et en circulation à raison de trois pour une. Ce fractionnement a été approuvé par les autorités réglementaires et a été effectué le 14 avril 2014. Par conséquent, tous les montants par action dans le présent document sont présentés sur une base comparable

En novembre 2013, la Société a conclu l'acquisition de 23 magasins corporatifs opérants dans l'état du Nouveau-Mexique, aux États-Unis, auprès d'Albuquerque Convenience and Retail LLC. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour tous les sites.

En octobre 2013, la Société a conclu l'acquisition de 11 magasins corporatifs dont neuf sont situés dans l'état de la Floride et deux dans l'état de Géorgie, aux États-Unis auprès de Publix Super Markets inc. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour huit sites et elle loue ces mêmes actifs pour les trois autres sites.

En septembre 2013, la Société a acquis neuf magasins opérant en Illinois, États-Unis auprès de Baron-Huot Oil Company. Huit de ces magasins sont des magasins corporatifs et l'autre est opéré par un exploitant indépendant. La Société est propriétaire des terrains et bâtisses pour huit magasins et elle loue ces actifs pour un magasin.

Le 21 août 2013, la Société a procédé à l'émission de billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens pour un montant de 300,0 millions \$ CA, venant à échéance le 21 août 2020 et portant intérêts à un taux de 4,214 %. Les intérêts sont payables le 21 août et le 21 février de chaque année et le montant nominal sera remboursé à l'échéance.

En plus de permettre à la Société d'étaler les échéances d'une portion de sa dette à long terme, cette émission lui permet également de fixer le taux d'intérêt d'une portion de la dette à long terme à des taux favorables. Le produit net de l'émission, soit 298,3 millions \$ CA (285,6 millions \$), a servi au remboursement d'une portion de la facilité d'acquisition.

En juin 2013, en vertu de l'entente de juin 2011 avec ExxonMobil, la Société a acquis 60 magasins opérés par des exploitants indépendants de même que les contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier afférents et pour lesquels la Société est propriétaire des terrains et bâtisses pour 59 magasins et elle loue le terrain et détient le bâtiment pour un magasin. De plus, 50 contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier ont été transférés à la Société durant cette période en vertu de cette même entente. Cette transaction était la dernière étape nécessaire pour la finalisation de l'entente conclue avec ExxonMobil en juin 2011. Un « goodwill » négatif de 41,6 millions \$ a été enregistré en lien avec cette transaction. Historiquement, ces sites ont vendu annuellement approximativement 162 millions de gallons de carburant pour le transport routier.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, la Société a, avec la participation d'une tierce partie, formé une nouvelle société, Circle K Asia s.à.r.l. (« Circle K Asia »), dans laquelle les deux parties détiennent une participation de 50 % chacune. Au cours de la période de 12 semaines terminée le 21 juillet 2013, chacune des parties a fait un apport en capital de 13,2 millions \$. La contribution totale a servi à acheter certains accords internationaux de franchisés de Circle K ainsi qu'un accord de maître franchisé en Asie. En vertu du contrat signé entre les parties, selon certaines circonstances, Couche-Tard peut racheter la participation de la tierce partie. Conséquemment, Circle K Asia a été consolidée à 100 % dans les états financiers consolidés de la Société et l'intérêt minoritaire a été enregistré sous la rubrique « Participations sans contrôle » dans l'état des résultats consolidés, de la variation des capitaux propres et du bilan consolidé. De plus, dans certaines circonstances, la Société doit racheter la participation de la tierce partie. Conséquemment, une provision de rachat a été enregistrée au bilan consolidé. Circle K Asia devrait contribuer à l'expansion des réseaux affiliés en Asie. La Société ne prévoit pas que cette transaction aura un impact significatif sur sa performance financière.

### Exercice 2013

En février 2013, la Société a acquis 29 magasins corporatifs situés dans les États de l'Illinois, du Missouri et de l'Oklahoma aux États-Unis auprès de Dickerson Petroleum Inc. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 25 sites tandis qu'elle loue les terrains et est propriétaire des immeubles pour les autres sites. De plus, les contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier de 21 sites ont été transférés à la Société; 20 d'entre eux sont détenus et opérés par des exploitants indépendants, tandis que l'autre est loué par la Société et opéré par un exploitant indépendant.

En décembre 2012, la Société a acquis auprès de Kum & Go L.C. sept magasins corporatifs opérant dans l'État de l'Oklahoma, aux États-Unis. La Société loue le terrain et la bâtisse pour tous les sites.

En novembre 2012, la Société a acquis auprès de Davis Oil Company sept magasins corporatifs opérant dans l'État de Géorgie, aux États-Unis. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour tous les sites. Elle a aussi acquis auprès de Sun Pacific Energy 27 magasins corporatifs opérant dans l'État de Washington, aux États-Unis. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 26 sites tandis qu'elle loue ces mêmes actifs pour l'autre site.

En novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens pour un montant total de 1,0 milliard \$ CA, répartir en trois tranches, soit :

	Montant nominal (millions)	Échéance	Taux du coupon
Tranche 1	300,0 \$ CA	1 <sup>er</sup> novembre 2017	2,861 %
Tranche 2	450,0 \$ CA	1 <sup>er</sup> novembre 2019	3,319 %
Tranche 3	250,0 \$ CA	1 <sup>er</sup> novembre 2022	3,899 %

Les intérêts sont payables semestriellement le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et le montant nominal sera remboursé à l'échéance de chacune des tranches. En plus de permettre à la Société

d'étaler l'échéance d'une portion de sa dette à long terme, cette émission lui permet de fixer le taux d'intérêt d'une portion de sa dette à long terme à des taux avantageux. Le produit net de l'émission, soit approximativement 995,0 millions \$ CA, a servi au remboursement d'une portion de sa facilité d'acquisition.

En août 2012, la Société a acquis auprès de Florida Holding LLC, 29 magasins corporatifs opérant en Floride, aux États-Unis. La Société est propriétaire du terrain et de la bâtisse de 24 sites tandis qu'elle loue les terrains et est propriétaire des immeubles pour les autres sites. Un contrat d'approvisionnement en carburant pour le transport routier lui a aussi été transféré pour un site détenu et opéré par un exploitant indépendant.

En août 2012, la Société a émis 7 302 500 actions à droit de vote subalterne catégorie B au prix de 47,25 \$ CA par action, pour un produit brut d'approximativement 345,0 millions \$ CA. Le produit net de l'émission, soit approximativement 330,0 millions \$ CA, a principalement servi au remboursement d'une portion de ses facilités de crédit renouvelables non garanties en cours à cette date.

En juillet 2012, la Société a complété l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de la société cotée en bourse Statoil Fuel & Retail ASA. Grâce à cette acquisition, la Société a acquis un vaste réseau d'environ 2 300 sites exploités sous la bannière *Statoil* en Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) en Pologne, et en Russie. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique « Acquisition importante » ci-dessous.

En mai 2012, la Société a acquis auprès de Signature Austin Stores 20 magasins corporatifs opérant dans l'État du Texas, aux États-Unis. La Société loue l'immobilier pour tous ces sites.

Au cours de l'exercice 2013, en vertu de l'entente de juin 2011 avec ExxonMobil, la Société a acquis quatre magasins opérés par des exploitants indépendants pour lesquels elle est propriétaire des terrains et bâtisses. De plus, 23 contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier lui ont été transférés durant cette période.

Finalement, au cours de l'exercice 2013, la Société a fait l'acquisition de 32 magasins corporatifs additionnels dans le cadre de transactions distinctes.

## **Exercice 2012**

Le 17 avril 2012, la Société et Statoil Fuel & Retail ASA (« Statoil Fuel & Retail ») ont conclu une convention relative à une opération concernant une offre publique volontaire en vue d'acquérir la totalité des actions de Statoil Fuel & Retail émises et en circulation pour une contrepartie en espèces de 53 NOK par action, avant réduction au titre des dividendes versés et d'autres distributions effectuées par Statoil Fuel & Retail après le 31 décembre 2011, la valeur globale du capital-actions de Statoil Fuel & Retail étant établie à 15,36 milliards de couronnes norvégiennes (approximativement 2,6 milliards de dollars américains).

Le 11 avril 2012, la Société a acquis auprès de Dead River Company 17 magasins corporatifs dans l'État du Maine, aux États-Unis. Deux restaurants à service rapide ont aussi été transférés à la Société. La Société est propriétaire des immeubles et des terrains de 16 sites et loue ces mêmes actifs pour les trois autres sites.

Le 12 décembre 2011, la Société a acquis auprès de Neighbors Stores Inc. 11 magasins corporatifs exploités sous la bannière « Neighbors » dans l'État de la Caroline du Nord, aux États-Unis. La Société détient les immeubles de 8 sites ainsi que les terrains de 9 sites, tandis qu'elle loue ces mêmes actifs pour les autres sites.

Les 16 et 17 novembre 2011, la Société a acquis auprès de ExxonMobil 33 magasins corporatifs exploités sous la bannière « *On the Run* » dans l'État de la Louisiane, aux États-Unis. La Société détient les immeubles des 33 sites ainsi que les terrains de 25 sites, tandis qu'elle loue les terrains pour les



8 autres sites.

Les 8, 9 et 10 novembre 2011, par l'entremise de sa coentreprise RDK Ventures LLC, la Société a acquis auprès de Supervalu Inc. 27 magasins exerçant leurs activités dans la région de Chicago, en Illinois, aux États-Unis. L'entente comprend aussi le transfert à RDK Ventures LLC de deux parcelles de terrains vacants. Des 27 sites, 14 sont des magasins corporatifs et 13 sont exploités par des exploitants indépendants. RDK Ventures LLC est propriétaire de l'immobilier pour 24 sites et des deux parcelles de terrains vacants et loue l'immobilier pour les trois autres sites.

Le 13 octobre 2011, la Société a acquis auprès de Chico Enterprises Inc. 26 magasins corporatifs exerçant leurs activités dans le nord de la Virginie de l'Ouest, aux États-Unis, région adjacente à ses opérations en Ohio. Elle est propriétaire de l'immobilier de 25 des sites tandis qu'elle détient la bâtisse et loue le terrain pour l'autre site.

En juin 2011, la Société a signé avec ExxonMobil une entente visant 322 magasins ainsi que des contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier pour 63 autres magasins. Les magasins sont tous exploités dans le sud de la Californie, aux États-Unis. Il était prévu que les premières étapes de cette transaction seraient conclues au mois d'août 2011. La transaction était assujettie aux approbations réglementaires et aux conditions de clôture usuelles.

En mai 2011, la Société a fait l'acquisition auprès de Shell Canada Products de 11 magasins corporatifs situés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, au Canada. La Société est propriétaire du terrain et des immeubles de sept sites et loue ces mêmes actifs pour les quatre autres sites.

En mai 2011, la Société a également acquis cinq magasins corporatifs exploités sous la bannière *Gas City* dont un est situé en Arizona et les quatre autres, dans la région de Chicago, en Illinois, aux États-Unis. Ces quatre derniers sites ont été acquis par l'entremise de sa coentreprise RDK Ventures LLC. La Société est propriétaire du terrain et des immeubles de trois sites et loue les autres.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a également fait l'acquisition de 19 autres magasins dans le cadre de transactions distinctes. La Société loue les terrains et les immeubles pour 11 sites et est propriétaire de ces mêmes actifs pour les autres sites. La Société a aussi construit 16 nouveaux magasins.

## **ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE**

### ***Forces de l'entreprise***

*Position concurrentielle sur le marché.* Couche-Tard dispose d'un réseau qui compte 6 243 magasins d'accommodation au Canada et aux États-Unis, ce qui la place au premier rang au Canada et en fait le plus gros exploitant aux États-Unis en fonction du nombre de magasins exploités par la Société. En Europe, la Société est un exploitant de premier plan en Scandinavie (Norvège, Suède et Danemark) et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), et elle a une présence grandissante en Pologne.

La Société est d'avis que ses bannières, notamment *Couche-Tard*, *Mac's*, *Circle K* et *Statoil*, bénéficient d'une réputation établie au chapitre de l'accommodation, de l'excellence de la sélection et de la valeur des produits qui permet de différencier ses magasins de ceux de ses concurrents. Elle considère que la diversité géographique de son réseau dans l'ensemble du Canada, des États-Unis et de l'Europe réduit ses risques face aux conditions de marché régionales et locales défavorables, notamment les fluctuations du prix du carburant pour le transport routier. Comptant des revenus de près de 38 milliards de dollars pour l'exercice 2014 et plus de 30 ans d'exploitation de magasins d'accommodation, la Société estime que sa taille et son expérience lui ont permis de réaliser des économies d'exploitation qui lui procurent un avantage concurrentiel, particulièrement en rapport avec la commercialisation et les conditions d'approvisionnement.

*Magasins modernisés et bien situés.* Couche-Tard exploite des magasins de haute qualité situés dans des endroits stratégiques. Elle est d'avis que l'accent qu'elle met sur la mise sur pied de réseaux de

magasins dans les régions géographiques où elle exerce ses activités lui permet d'étudier ces marchés et de peaufiner sa stratégie de localisation. La Société choisit l'emplacement de ses magasins de manière sélective afin de maximiser le flux de clientèle et la visibilité de ses magasins et elle gère de façon efficace la fermeture de ses magasins moins rentables.

*Modèle d'entreprise différencié.* Couche-Tard croit que son modèle d'entreprise lui a permis de se distinguer favorablement de ses concurrents. Les principaux volets de son modèle d'entreprise sont les suivants :

*Structure de gestion décentralisée.* Couche-Tard est d'avis que sa culture est animée par l'esprit entrepreneurial et cela représente l'une de ses grandes forces. Couche-Tard gère ses opérations et sa main-d'œuvre d'une manière décentralisée afin d'accélérer la prise de décisions, de satisfaire la demande locale de produits et de services particuliers et de minimiser les frais généraux d'entreprise. Chaque magasin est exploité comme une unité d'affaires distincte et les gérants de magasin sont chargés d'atteindre des objectifs opérationnels et financiers. La Société assure le soutien de ses gérants de magasin à l'aide d'une équipe de direction chevronnée et forte ainsi que de ressources en capital qui, à son avis, lui procurent un avantage concurrentiel important par rapport à de plus petits exploitants. De plus, elle a mis en place un processus rigoureux de mesure du rendement et d'analyse comparative afin que les meilleures pratiques soient appliquées dans l'ensemble de son réseau, lui permettant ainsi de fournir une rétroaction efficace et opportune à ses gestionnaires, et ce, à tous les niveaux.

*Engagement envers le savoir-faire opérationnel.* Couche-Tard a acquis un savoir-faire opérationnel étendu qui lui permet d'adapter de manière efficace son assortiment de produits aux préférences de sa clientèle. Ce savoir-faire est mis à contribution dans l'ensemble de sa chaîne de livraison de produits, du choix de l'emplacement de ses magasins à l'élaboration de leur concept, en passant par l'approvisionnement et la distribution des produits, la mise en marché et le marketing et, en fin de compte, la vente de produits aux clients. La chaîne de livraison de produits est soutenue par son personnel de gestion et de magasin bien formé et chevronné dont l'attention est dirigée vers l'optimisation du rendement et la maximisation de la satisfaction de ses clients. Par ailleurs, chaque étape des opérations est appuyée par l'emploi de la technologie qui lui permet d'effectuer une analyse approfondie de ses achats et ventes de produits. L'information obtenue lui permet de continuer à peaufiner ses activités d'achat et de travailler en collaboration avec ses fournisseurs afin d'adapter sa mise en marché et de personnaliser son espace d'étalage en vue de l'accroissement de son volume des ventes. Par conséquent, elle croit être en mesure d'obtenir de meilleures conditions d'achat auprès de ses fournisseurs.

*Accent sur la marchandise et les services en magasin.* Couche-Tard a été en mesure de mettre l'accent sur la croissance des ventes de marchandises et de services en magasin qui génèrent des marges plus élevées que les ventes de carburant pour le transport routier, car, contrairement à ses concurrents, elle n'appartient pas à une société pétrolière. Notamment, Couche-Tard s'est concentrée, et continue de le faire, sur la croissance de ses activités liées aux produits frais offrant une marge plus élevée, afin d'améliorer davantage ses marges bénéficiaires et d'établir une distinction entre ses magasins et ceux de ses concurrents.

*Équipe de direction motivée et chevronnée ayant fait ses preuves.* Les membres fondateurs et l'équipe de direction travaillent ensemble depuis plusieurs années et ont acquis un savoir-faire étendu dans l'exploitation de magasins d'accommodation. En date du 27 avril 2014, les membres fondateurs de la Société détenaient collectivement environ 22,54 % du capital-actions d'Alimentation Couche-Tard inc. et avaient 60,33 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions émises et en circulation. De plus, ses vice-présidents des unités d'affaires comptent plusieurs années d'expérience dans l'industrie. De nombreux membres du personnel de la direction de tous les niveaux ont été promus à des postes de direction après avoir travaillé au sein de l'entreprise pendant des années à différents niveaux, alors que d'autres se sont joints à la Société au moment d'acquisitions et lui ont fait bénéficier de compétences supplémentaires. Depuis 1997, Couche-Tard a réalisé un grand nombre d'acquisitions et l'aptitude de la

direction à intégrer des magasins dans son réseau existant demeure un facteur important de son succès. De plus, la direction de Couche-Tard a été capable de faire la transition d'une société locale québécoise à un exploitant de magasins d'accommodation de premier rang au Canada, aux États-Unis et en Europe.

### Réseau de magasins

Au Canada, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Couche-Tard* dans la province de Québec, sous la marque *Mac's* dans le centre et l'Ouest canadien et sous la marque *Circle K* dans les provinces de l'Atlantique. Aux États-Unis, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Circle K*. En Europe, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Statoil*.

Le tableau suivant indique le nombre de magasins du réseau de Couche-Tard par secteur géographique et par type de magasin au 27 avril 2014 <sup>(1)</sup>.

Unité d'affaires	Provinces/États	Nombre total de magasins	Corporatifs <sup>(2)</sup>	CODO <sup>(3)</sup>	DODO <sup>(4)</sup>	Franchisés et autres affiliés <sup>(5)</sup>	Total des magasins (%)
<b>Québec Ouest</b>	Ouest du Québec	568	353	-	-	215	6,68 %
<b>Québec Est et Atlantique</b>	Est-du-Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador	312	300	-	-	12	3,67 %
<b>Centre du Canada</b>	Ontario	700	514	-	-	186	8,24 %
<b>Ouest canadien</b>	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan	301	301	-	-	-	3,54 %
<b>Midwest (É.-U.)</b>	Illinois, Indiana, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Missouri, Ohio, Wisconsin	699	497	40	104	58	8,22 %
<b>Région des Grands Lacs (É.-U.)</b>	Connecticut, District de Columbia, Indiana, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Pennsylvanie, Vermont, Virginie de l'Ouest	662	524	-	-	138	7,79 %
<b>Côte-Ouest (É.-U.)</b>	Californie, Hawaï, Oregon, Washington	820	250	137	176	257	9,66 %
<b>Région de l'Arizona (É.-U.)</b>	Arizona, Nevada	619	617	-	-	2	7,28 %
<b>Sud-est (É.-U.)</b>	Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Virginie	395	280	-	-	102	4,65 %
<b>Sud-ouest (É.-U.)</b>	Colorado, Missouri, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Texas	335	269	2	3	61	3,94 %
<b>Floride (É.-U.)</b>	Floride	488	412	15	22	39	5,74 %
<b>Région de la côte du golfe (É.-U.)</b>	Alabama, Arkansas, Floride, Louisiane, Mississippi, Tennessee	342	290	-	7	45	4,02 %

Unité d'affaires	Provinces/États	Nombre total de magasins	Corporatifs <sup>(2)</sup>	CODO <sup>(3)</sup>	DODO <sup>(4)</sup>	Franchisés et autres affiliés <sup>(5)</sup>	Total des magasins (%)
Norvège	s.o.	499	200	247	52	-	5,87 %
Suède	s.o.	782	616	140	26	-	9,20 %
Danemark	s.o.	384	310	23	51	-	4,52 %
Pologne	s.o.	355	277	-	78	-	4,18 %
Lettonie	s.o.	77	65	-	12	-	0,91 %
Lituanie	s.o.	76	76	-	-	-	0,89 %
Estonie	s.o.	52	52	-	-	-	0,61 %
Russie	s.o.	33	33	-	-	-	0,39 %
<b>Total</b>	s.o.	<b>8 499<sup>(6)</sup></b>	<b>6 236<sup>(6)</sup></b>	<b>604</b>	<b>534<sup>(6)</sup></b>	<b>1 125</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Ces chiffres incluent 50 % des sites opérés par l'entremise de RDK, une coentreprise. Pour Statoil Fuel & Retail, les soldes de clôture sont au 30 avril 2014.

(2) Sites pour lesquels l'immobilier est contrôlé par Couche-Tard (à titre de propriétaire ou aux termes d'un contrat de location) et pour lesquels les magasins (et/ou les stations-service) sont exploités par Couche-Tard ou un de ses agents à commission.

(3) Sites pour lesquels l'immobilier est contrôlé par Couche-Tard (à titre de propriétaire ou aux termes d'un contrat de location) et pour lesquels les magasins (et/ou les stations-service) sont opérés par des exploitants indépendants en échange d'un loyer et auxquels Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier en vertu de contrats d'approvisionnement. Certains de ces sites font l'objet d'un contrat de franchisage, de licence ou similaire sous une de nos bannières principales ou secondaires.

(4) Sites contrôlés et opérés par des exploitants indépendants auxquels Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier en vertu de contrats d'approvisionnement. Certains de ces sites font l'objet d'un contrat de franchisage, de licence ou similaire sous une de nos bannières principales ou secondaires.

(5) Magasins opérés par des exploitants indépendants en vertu d'un contrat de franchisage, de licence ou similaire sous une de nos bannières principales ou secondaires.

(6) De ce nombre de sites, 912 sont des magasins corporatifs et 27 sont détenus et opérés par des exploitants indépendants qui ne vendent que du carburant pour le transport routier.

## Immobilier

Couche-Tard est propriétaire de 2 686 terrains et de 3 602 bâtisses et bien qu'elle loue une partie importante de ses sites, elle est d'avis qu'aucun bail pris individuellement n'est significatif à son égard. En Amérique du Nord, la plupart des baux sont des baux à loyer net aux termes desquels Couche-Tard est tenue d'acquitter les taxes, les assurances et les coûts d'entretien alors qu'en Europe, la Société ne paie pas habituellement de taxes pour des propriétés louées. Couche-Tard est partie à plusieurs contrats de location-financement et contrats de location simple, principalement liés à la location de magasins, de terrains, de matériel et d'immeubles à bureaux. Au Canada, les contrats de location de biens immobiliers comportent, en général, des termes initiaux de cinq à dix ans, tandis qu'aux États-Unis ces termes vont de dix à 20 ans; les contrats comportent habituellement des options de renouvellement dans les deux cas. En Europe, la durée des baux varie de contrats à court terme à des contrats dont l'échéance peut aller jusqu'à 100 ans; la plupart de ces contrats de location sont renouvelables à leur échéance, au prix du marché.

Les magasins Couche-Tard, qui sont situés dans des zones de trafic intense, comprennent des bâtisses autonomes et des magasins situés dans des centres commerciaux linéaires. Les magasins Couche-Tard situés au Canada, aux États-Unis et en Europe sont conçus pour attirer les clients dans leur marché local plutôt que pour se conformer à un modèle type unique. Le design extérieur simple et constant des magasins les rend facilement repérables. La majorité des magasins sont ouverts 24 heures, sept jours par semaine, avec un flux de clientèle de pointe tôt le matin et en fin d'après-midi. La superficie d'un magasin Couche-Tard type se situe généralement entre 2 500 et 4 500 pieds carrés en Amérique du Nord et entre 750 et 2 200 pieds carrés en Europe. Sur les deux continents, la superficie du magasin dépendra du marché dans lequel il se trouve.

## Ventes de marchandises et services

Couche-Tard offre à ses clients des produits comprenant des articles de commodité traditionnels comme les produits du tabac, les produits frais et de restauration, la bière, le vin et l'alcool, les boissons glacées, les bonbons et les collations, le café, de même que les produits laitiers. De plus, les services comme les

guichets bancaires automatiques, la vente de billets de loterie, les téléphones cellulaires, les cartes téléphoniques à puce et les services financiers sont offerts dans plusieurs de ses magasins.

D'après l'information obtenue sur les achats et les ventes de marchandises, Couche-Tard estime les revenus par catégorie en fonction du total des ventes de marchandises en magasin pour l'exercice 2014 sont comme suit :

Catégorie	Pourcentage du total
Produits du tabac .....	40,1%
Boissons .....	13,2%
Produits frais et de restauration .....	13,1%
Bière, vin et alcool .....	12,7%
Bonbons et collations .....	11,1%
Épicerie et autres.....	9,8%
Total des ventes de marchandises en magasin .....	100,0 %

### **Distribution et fournisseurs**

*Convention d'approvisionnement et de distribution de marchandises.* Couche-Tard a mis sur pied des réseaux d'approvisionnement et de distribution régionaux et nationaux pour ses marchandises en magasin au Canada et aux États-Unis. Couche-Tard exploite son propre centre de distribution à Laval, au Québec, par l'entremise duquel une grande partie des livraisons aux magasins corporatifs du Québec sont acheminées. Couche-Tard utilise les services de Core-Mark International inc. (« Core-Mark ») à titre de fournisseur exclusif pour plusieurs de ses produits en magasin pour ses magasins situés dans l'Ouest canadien et dans le Centre du Canada et utilise les services de TRA Atlantic pour ses magasins situés dans les provinces de l'Atlantique.

Aux États-Unis, Couche-Tard retient les services de Core-Mark comme fournisseur d'entrepôt pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés aux États-Unis et offre des services de gestion au centre de distribution de Couche-Tard situé en Arizona. Couche-Tard utilise les services d'Eby-Brown pour distribuer des marchandises à la plupart des magasins corporatifs situés dans ses divisions du Centre-Ouest et des Grands Lacs, aux États-Unis.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, le reste des approvisionnements est livré directement aux magasins par les fabricants ou les distributeurs.

Pour soutenir ses activités de vente en Europe, Couche-Tard dispose d'une vaste infrastructure d'approvisionnement composée de diverses installations de stockage et d'un réseau de distribution étendu qui supporte ses ventes et opérations dans huit pays.

En Norvège, en Suède, au Danemark et en Pologne, la Société utilise des grossistes locaux compétitifs en tant que principaux distributeurs. De plus, certains producteurs plus importants livrent directement aux magasins. Parmi les grossistes approuvés, on trouve Asko en Norvège, Axfood en Suède, Reitan au Danemark et Eurocash et Mateus en Pologne. La Société exploite également un centre de distribution dans la ville suédoise de Flen et fournit des produits d'entretien automobile et de consommation pour la région.

Dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Russie, Couche-Tard utilise des fournisseurs de logistique locaux qui achètent et stockent les produits et les livrent dans les magasins. Ils comprennent Havi en Russie, Smarten en Estonie, BLS en Lettonie et BLS et Nordnet en Lituanie.

Couche-Tard a également négocié des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs régionaux, dans la mesure nécessaire, pour combler les besoins de chaque marché et adapter sa gamme de produits aux préférences des consommateurs locaux.

## **Activités liées au carburant pour le transport routier**

Au cours de l'exercice 2014, les ventes de carburant pour le transport routier représentaient environ 58 % du chiffre d'affaires total de Couche-Tard au Canada comparativement à environ 76 % du chiffre d'affaires aux États-Unis et 70 % en Europe. Par ailleurs, la marge brute sur le carburant pour le transport routier de Couche-Tard ne représentait qu'environ 38 % de sa marge brute totale. Couche-Tard vend du carburant pour le transport routier dans 84 % de ses magasins corporatifs, soit 5 219 points de vente.

### *Amérique du Nord*

En général, les magasins corporatifs de Couche-Tard vendent du carburant pour le transport routier sous une de ses bannières ou sous la bannière d'une pétrolière en achetant le carburant pour le transport routier et en le revendant à profit. De plus, Couche-Tard touche une commission pour la fourniture de carburant pour le transport routier en consignation dans certains des magasins corporatifs au Canada relativement auxquels, elle n'est pas propriétaire ni des pompes ni des réservoirs de stockage. Couche-Tard agit également à titre d'agent pour la vente de carburant pour le transport routier à certains de ses magasins franchisés et touche une commission. Aux États-Unis, dans certains emplacements sélectionnés, Couche-Tard vend du carburant pour le transport routier à des exploitants indépendants à un coût majoré. À l'exception des ventes à commission pour lesquelles seule la commission est inscrite à titre de revenus tirés de la vente de carburant pour le transport routier, Couche-Tard inclut la valeur totale de ces ventes dans ses revenus tirés de la vente de carburant pour le transport routier, y compris les taxes qui y sont incluses.

La Société achète auprès des grandes sociétés pétrolières et de raffineurs indépendants le carburant pour le transport routier qu'elle vend principalement en vertu de contrats d'approvisionnement. Le coût d'achat est fixé selon le prix à la rampe de chargement ou au prix courant, tel qu'établi au terminal et ajusté selon les contrats d'approvisionnement applicables.

Couche-tard vend du carburant pour le transport routier sous ses propres marques comme *Couche-Tard* et *Mac's* au Canada de même que *Circle K* aux États-Unis ou sous le nom de grandes sociétés pétrolières, principalement *Shell, Mobil, Exxon, Esso, Irving, Phillips 66 and BP*.

### *Europe*

Les ventes au détail de carburant pour le transport routier de Couche-Tard sont générées principalement par l'intermédiaire des deux catégories de sites suivantes : (i) les sites à service complet et (ii) les sites de carburant automatisés. Le carburant pour le transport routier qui n'est pas vendu au détail est habituellement vendu en vrac aux clients qui ont leurs propres installations de stockage.

Couche-Tard exploite des terminaux clés situés en Scandinavie, en Lettonie et en Lituanie. Étant donné qu'elle a la propriété et le contrôle de terminaux clés, Couche-Tard peut obtenir des modalités d'approvisionnement concurrentielles, optimiser la planification de la distribution, assurer l'uniformité des compétences à toutes les étapes cruciales de la chaîne de valeur de la commercialisation du carburant pour le transport routier et mettre à profit ces compétences dans la gestion de la marge, en plus de poser des défis aux nouveaux joueurs potentiels qui n'ont pas la propriété ou le contrôle d'une infrastructure logistique.

Couche-Tard compte sur un système de distribution composé de camions citernes qui approvisionnent ses sites et ses clients de gros en carburant pour le transport routier, en énergie pour applications fixes et en huiles marines. Couche-Tard est le propriétaire et l'exploitant de certains de ces camions, mais la majorité de ceux-ci sont la propriété de transporteurs tiers qui en sont aussi les exploitants. En outre, un certain nombre de clients de gros de Couche-Tard utilisent leurs propres systèmes de transport pour s'approvisionner en carburant pour le transport routier directement aux terminaux et aux dépôts de Couche-Tard.

Le contrat d'approvisionnement que Couche-Tard a conclu avec Statoil ASA en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 (lequel a été modifié le 17 avril 2012 dans le cadre de l'acquisition de Statoil Fuel & Retail) prévoit

l'approvisionnement de Couche-Tard en produits pétroliers raffinés standards et en biocarburants dans les pays scandinaves et les pays baltes au moins jusqu'au 31 mai 2017 (avec l'option de résilier le contrat par anticipation en ce qui concerne l'approvisionnement dans les pays baltes, après le 1<sup>er</sup> janvier 2014) et une option unilatérale permettant à Couche-Tard de renouveler intégralement le contrat pour une période de trois années supplémentaires se terminant le 31 juillet 2020. Le contrat d'approvisionnement avec Statoil ASA permet à Couche-Tard de bénéficier d'un approvisionnement sûr dans des marchés clés et de modalités d'approvisionnement concurrentielles, ainsi que de limiter ses stocks et, ce faisant, de réduire son exposition aux fluctuations des cours du pétrole. La possibilité de prolonger le contrat ou de le résilier par anticipation pour ce qui est des pays baltes procure à Couche-Tard une grande souplesse.

Le contrat d'approvisionnement conclu avec Statoil ASA prévoit que les stocks de produits pétroliers raffinés détenus dans les terminaux principaux en Norvège, en Suède et au Danemark sont la propriété de Statoil ASA et que les stocks détenus dans les installations de stockage principales en Lettonie, dans des installations de stockage secondaires ou autres et dans les sites et les stocks en transit dans les autres pays où Couche-Tard exerce des activités sont la propriété de Couche-Tard. Couche-Tard est tenue de maintenir un niveau de stock opérationnel précis et de respecter certaines obligations prévues par la loi en matière de stockage. Aux termes du contrat d'approvisionnement, Statoil ASA est tenue de maintenir un niveau de stock opérationnel et, sous réserve des exigences propres à chaque pays, de respecter certaines obligations en matière de stockage en Scandinavie. En échange, Couche-Tard acquitte des frais de gestion relativement au stockage des produits pétroliers raffinés.

### ***Autres éléments non liés à la vente au détail***

#### *Vente de carburant*

Le secteur de la vente de carburant pour le transport routier autre qu'au détail de Couche-Tard comprend les ventes en gros de carburant à des clients industriels et commerciaux comme les hôpitaux, les parcs de voitures de location, les équipes de construction routière, les services de transport par autobus et les usines d'autobus, ainsi qu'à des revendeurs ou des détaillants indépendants.

#### *Énergie pour applications fixes et carburant pour le secteur maritime*

Les activités dans le secteur de l'énergie pour applications fixes consistent principalement en la vente de combustibles pour le chauffage ou utilisés dans des procédés industriels, notamment le mazout, et le kérosène. Les activités dans le secteur du carburant pour le secteur maritime comprennent la vente de carburant de transport aux navires de haute mer, y compris le gazole marin et le combustible lourd destinés aux grands navires.

#### *Aviation et lubrifiants*

Les activités dans le domaine du carburant pour le secteur de l'aviation consistent en la vente de carburant aux entreprises de transport aérien de même qu'aux compagnies de vols nolisés et aux entreprises de fret. Les activités dans le secteur des lubrifiants consistent en la production et la vente de lubrifiants et la fourniture de services connexes.

### ***Systèmes d'information***

Couche-Tard croit que des systèmes d'information robustes et efficaces sont essentiels au fonctionnement de son entreprise. La Société investit de manière appropriée dans les technologies de l'information pour permettre un large éventail d'activités, allant de l'ajustement de son mix produits et services pour répondre aux besoins locaux, à l'élimination des éléments de stock à rotation lente, en passant par l'optimisation de ses activités d'achat, la fidélisation accrue de la clientèle grâce à des programmes d'avantages personnalisés et l'acceptation de paiements à une variété de points de vente.

## **Employés**

En date du 27 avril 2014, plus de 60 000 personnes œuvraient dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard en Amérique du Nord. En Europe, environ 18 000 personnes œuvrent dans le réseau, et environ 30 % des personnes employées directement par Couche-Tard sont syndiquées. L'affiliation à un syndicat est particulièrement répandue en Scandinavie, où environ 45 % des employés norvégiens sont affiliés à un syndicat. En Suède la participation est environ 50% et au Danemark, près de 100 % du personnel de terrain est affilié à un syndicat.

## **Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce**

Couche-Tard a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux, de marques de service et de marques de commerce à être utilisés dans le cadre des activités qu'elle considère comme ayant une valeur significative et qui constituent des facteurs importants de la commercialisation de la Société et de ses magasins.

### *Amérique du Nord*

Les magasins corporatifs et franchisés sont exploités principalement sous les marques *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K* et ceux exploités en vertu de son programme d'affiliation le sont notamment sous les marques *Provi-Soir*, *7-jours*, *On the Run*, *Dairy Mart*, *Daisy Mart* et *Winks*.

Couche-Tard vend des aliments mis en marché sous ses propres marques tels que *Down Home Kitchen* et *TakeAwayCafé* de même que les boissons glacées de marque *Sloche* et *Froster*. Les marques maison comprennent *Circle K*, *Polar Pop*, *Thirst Buster* et *Freshest Coffee Going!*.

Les marques de service incluent *Circlek.com* ainsi que le slogan « *What else do you need?* ». Couche-Tard vend également du carburant pour le transport routier sous ses propres marques maison, y compris *Couche-Tard*, *Mac's* et *Circle K*.

### *Europe*

Les magasins corporatifs et franchisés de Couche-Tard sont exploités sous la marque *Statoil*. Couche-Tard utilise également les marques *JET*, *Statoil 1-2-3* et *1-2-3* pour ses sites automatisés dans différents marchés. La marque « *InGo* » a récemment été introduite sur le marché et remplacera la marque « *JET* ».

En ce qui a trait aux aliments vendus sous ses propres marques, Couche-Tard utilise sa marque *Made to Go*.

Le slogan des sites *Statoil* de Couche-Tard est « *For the road ahead* ». Dans certains marchés, les carburants portent des marques privées mineures locales telles qu'*Ultima* au Danemark et *Dforti* en Russie. Depuis l'exercice 2013 un nouveau carburant de qualité pour le transport routier (essence et diesel) est vendu sous les marques *miles* et *milesPlus* dans l'ensemble du réseau.

Dans le domaine des lubrifiants pour l'industrie automobile et industrielle, les produits sous marque privée sont vendus principalement sous les marques de la famille « *Way* » (i.e. *LazerWay*, *MaxWay*, *LoadWay* and *CoolWay*).

Couche-Tard a pour politique d'enregistrer ces éléments d'actifs intangibles ou de les protéger dans tous les territoires où elle exerce ses activités.

## **CONCURRENCE**

Les magasins du réseau de Couche-Tard font concurrence à un certain nombre de détaillants indépendants, locaux, régionaux et nationaux, y compris des chaînes d'épicerie et des supermarchés,



d'autres chaînes de magasins d'accommodation, des mini-dépanneurs intégrés aux stations-service des sociétés pétrolières, des pharmacies de même que des restaurants à service rapide et des magasins à un dollar. Quant aux ventes de carburant pour le transport routier, les magasins du réseau font concurrence à d'autres magasins d'alimentation et à des stations-service. La compétitivité de chaque magasin est tributaire de son emplacement, de son accessibilité et de son service à la clientèle. Les autres types de détaillants comme les supermarchés et les pharmacies offrent une gamme de produits qui inclut des articles de commodité de base et d'épicerie d'appoint. Au fil des années, la Société a développé son réseau en optant pour des emplacements de choix tout en développant une expertise dans son créneau d'activité, notamment par l'investissement dans la modernisation de ses magasins soutenue par des mises en marché adaptées aux différents marchés. Cette mise en marché est appuyée par une offre variée de produits de marque privée, de programmes de fidélisation de la clientèle ainsi que par une attention particulière aux services à la clientèle, ce qui lui confère un avantage concurrentiel. Elle surveille donc de près ses concurrents, et préserver sa position concurrentielle. Elle croit que ses emplacements de choix rendent l'accès à ses marchés plus difficile pour d'éventuels nouveaux concurrents.

## **QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT**

Les activités de Couche-Tard, particulièrement celles relatives à l'entreposage, au transport et à la vente de carburant, sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements en matière environnementale dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris des lois et des règlements régissant la qualité du carburant, la pollution du sol, les émissions atmosphériques, les rejets de substances dans l'eau, la mise en œuvre d'objectifs concernant l'utilisation de certains biocarburants ou de l'énergie renouvelable, la manipulation et l'élimination des substances dangereuses, l'utilisation de systèmes de réduction de vapeur pour récupérer la vapeur de carburant et la réhabilitation des sites contaminés.

En vertu de lois et de règlements nationaux, provinciaux, d'État ou municipaux, la Société pourrait, à titre de propriétaire ou d'exploitant, être tenue responsable des coûts de réhabilitation ou d'assainissement de ses sites actuels ou antérieurs contaminés, qu'elle ait été informée ou non de la contamination en question ou qu'elle en soit responsable ou non. À cet égard, la Société joue un rôle proactif dans la recherche de moyens permettant de réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement et d'adopter des processus durables. La Société surveille régulièrement l'ensemble de ses installations et équipements de carburant pour le transport routier et elle prévoit des passifs dans ses états financiers afin de couvrir les coûts éventuels d'assainissement de l'environnement et de conformité qu'elle juge adéquats.

Dans chacun des États américains où Couche-Tard exerce ses activités, à l'exception du Michigan, de l'Iowa, de la Floride, de l'Arizona, du Texas, de la Virginie de l'Ouest du Maryland et de l'État de Washington, un fonds d'assurance est disponible pour couvrir les frais de certaines mesures de réhabilitation environnementale, déduction faite de la franchise applicable du fonds en fiducie ou de droits payables qui varient selon les États. Ces fonds en fiducie fournissent aux opérateurs d'installations pétrolières un remboursement afin de couvrir une partie des frais de nettoyage de certains dégâts environnementaux admissibles causés par l'utilisation de réservoirs de stockage pétroliers souterrains. Dans certains États, le fonds d'assurance prévoit un remboursement pour des poursuites admissibles de tierces personnes. Ces fonds en fiducie sont financés par les frais d'enregistrement des réservoirs de carburant pour le transport routier souterrains et/ou par des droits de vente de chacun des États sur la vente de carburant pour le transport routier. La Société paie les frais d'enregistrement annuels et remet les droits de ventes liées au carburant pour le transport routier aux États participants. La couverture d'assurance des fonds en fiducie varie selon les États.

Certains ou tous les territoires en Europe où Couche-Tard exerce ses activités pourraient exiger que les sociétés du secteur du carburant pour le transport routier fournissent à leurs clients au moins un type de biocarburant à leurs stations-services. C'est, en effet, le cas en Suède pour les stations-services dont les niveaux de distribution dépassent certains seuils. Couche-Tard est également assujettie à la directive de l'Union européenne (« EU ») en ce qui concerne les spécifications relatives à l'essence, au carburant diesel et au gazole ainsi que l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui énonce des exigences relatives à la qualité du carburant en

imposant des seuils à l'égard de certaines substances. Couche-Tard prévoit dans ses conventions d'approvisionnement en carburant des exigences qui sont conformes à la directive de l'UE.

## QUESTIONS DE RÉGLEMENTATION

Les activités d'exploitation de Couche-Tard nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac et de billets de loterie. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. Couche-Tard est également assujettie à la législation et à la réglementation en matière de concurrence et d'antitrust relativement, entre autres choses, à la taille de ses activités et à l'établissement du prix de ses produits et services. De plus, Couche-Tard vend ou distribue certains produits dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tels que le carburant pour le transport routier, le lait et l'alcool.

## FACTEURS DE RISQUES

La rubrique « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion » annuel 2014 de la Société aux pages 31 à 35, est intégrée aux présentes par renvoi.

## DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un somme des dividendes en espèce déclarés et versés par la Société à tous les porteurs d'actions à vote multiple et d'actions à vote subalterne au cours des trois derniers exercices.

Exercices ce terminant le 29 avril 2012, le 28 avril 2013 et le 27 avril 2014 (\$ par action)		
2014	T1	0,0875 \$ CA
	T2	0,10 \$ CA
	T3 <sup>(1)</sup>	0,0333 \$ CA
	T4	0,04 \$ CA
2013	T1	0,075 \$ CA
	T2	0,075 \$ CA
	T3	0,075 \$ CA
	T4	0,075 \$ CA
2012	T1	0,0625 \$ CA
	T2	0,075 \$ CA
	T3	0,075 \$ CA
	T4	0,075 \$ CA

- (1) Le 14 avril 2014, un fractionnement à raison de trois pour une a eu lieu sur toutes les actions à vote multiple et à vote subalterne de la Société. Par conséquent, le dividende payable (i.e. 0.10 \$ CA) a été ajusté en conséquence (0.0333 \$ CA) à compter du troisième trimestre de l'exercice 2014. Tous les montants avant le troisième trimestre de l'exercice 2014 sont reflétés sur une base avant fractionnement.

Pour le prochain exercice, la Société entend maintenir sa politique de dividendes, laquelle prévoit le paiement aux actionnaires de quatre dividendes trimestriels déterminés en fonction des prévisions financières pour l'exercice en cours.

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront à être examinés par le conseil d'administration de la Société en fonction du bénéfice de la Société, de ses besoins financiers et de tout autre élément ayant cours lors de ces examens.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

Les actions à droit de vote de la Société sont les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne. Au 4 juillet 2014, 148 101 840 actions à vote multiple et 417 655 558 actions à vote subalterne de la société étaient émises et en circulation. Chaque action à vote multiple comporte dix droits de vote et chaque action à vote subalterne comporte un droit de vote relativement à toutes les questions soumises à l'assemblée annuelle des actionnaires.

### *Droits de conversion*

Chaque action à vote multiple est convertible, à tout moment au gré du porteur, en une action à vote subalterne entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents. Chaque action à vote subalterne sera automatiquement convertie en une action à vote multiple entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents à la plus rapprochée des dates suivantes, à savoir : (i) la date à laquelle chacun des porteurs majoritaires (définis dans les statuts de la Société comme étant messieurs Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours) aura atteint l'âge de 65 ans ou (ii) la date à laquelle les porteurs majoritaires détiendront collectivement, directement ou indirectement, moins de 50 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions à droit de vote en circulation de la Société.

### *Protection en cas d'offre publique d'achat*

Dans le cas où une offre, au sens attribué à ce terme dans les statuts constitutifs de Couche-Tard (une « offre »), est faite aux porteurs des actions à vote multiple, chaque action à vote subalterne devient convertible au gré du porteur en une action à vote multiple, et ce, dans l'unique but de permettre au porteur d'accepter l'offre suivant les modalités et les conditions de celle-ci. Selon les statuts constitutifs de Couche-Tard, le terme « offre » s'entend d'une offre visant les actions à vote multiple qui, si elle était adressée à des porteurs résidents du Québec, constituerait une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle peut être ultérieurement modifiée ou adoptée de nouveau). Toutefois, une offre au sens des statuts constitutifs ne comprend pas ce qui suit : a) une offre faite à tous les porteurs d'actions à vote subalterne au même moment, au même prix et selon les mêmes modalités; et b) une offre qui, en vertu d'une ou de plusieurs dispenses obtenues aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), n'a pas à être présentée à tous les porteurs d'actions à vote multiple. Si l'offre est présentée par une personne qui n'est pas un porteur majoritaire ou par un porteur majoritaire à une personne qui n'est pas un porteur majoritaire, sur le fondement de la dispense pour placement d'un bloc de contrôle prévue par la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), le prix d'offre ne doit pas dépasser 115 % du cours moyen des actions à vote multiple ou, s'il est inférieur, du cours moyen des actions à vote subalterne, calculé suivant une formule déterminée. Le droit de conversion rattaché aux actions à vote subalterne est assujéti à la condition selon laquelle, à la date d'expiration d'une offre, toute action à vote subalterne convertie en action à vote multiple dont l'initiateur n'a pas pris livraison et réglé le prix est réputée ne jamais avoir été convertie et être demeurée une action à vote subalterne. Les statuts constitutifs de Couche-Tard contiennent des dispositions concernant la procédure de conversion à respecter dans le cas où une offre est présentée.

## **NOTATION**

### *Note de crédit corporative*

Le 4 avril 2011, l'agence de notation Standard & Poor's (« S&P ») a augmenté la note de crédit corporative de la Société, la faisant passer de BB+ à BBB-. Par le fait même, la note de crédit de la société passe de la catégorie « spéculative » à la catégorie « investissement », témoignant selon S&P, de la forte position de la Société dans son marché, de la qualité de ses résultats financiers, de l'efficacité de ses opérations ainsi que de son utilisation modérée de l'endettement. Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, S&P a

confirmé le maintien de la note de crédit corporative de Couche-Tard suivant l'acquisition de Statoil Fuel & Retail.

*Notation des billets de premier rang non garantis émis par Couche-Tard le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et le 15 août 2013.*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, S&P a annoncé qu'elle avait attribué une notation de BBB- à Couche-Tard et a remplacé sa perspective négative après l'acquisition de Statoil Fuel & Retail ASA, avec une perspective stable. Cette notation reflète (i) la position de Couche-Tard en tant que leader dans une industrie de magasins d'accommodation fragmentée et concurrentielle dans les marchés nord-américains et scandinaves et (ii) sa solide rentabilité et les flux de trésorerie, et (iii) son profil de risque financier intermédiaire. Les contraintes de notation comprennent l'exposition de Couche-Tard à l'augmentation sporadique de son niveau d'endettement lié à sa croissance par acquisition, qui pourrait être aggravé par l'instabilité de ses bénéfices résultant de la volatilité des prix du carburant.

S&P attribue des notes aux titres d'emprunt à long terme selon un barème de notation de la qualité qui s'échelonne d'AAA, pour la qualité la plus élevée, à D, pour la qualité la moins élevée. Selon S&P, la note BBB- est considérée par les participants au marché comme l'échelon le plus bas de la catégorie « investissement ». Certaines notes de S&P se voient ajouter les signes plus (+) ou moins (-) comme indication de la position relative au sein des grandes catégories de notation. L'absence de l'un de ces signes indique une note se trouvant essentiellement au milieu de la catégorie. La perspective « positive », « stable » ou « négative » qui accompagne une note de S&P évalue la direction potentielle que prendra à moyen terme (habituellement jusqu'à deux ans) une note de crédit à long terme.

Le 26 octobre 2012 Moody's a annoncé qu'elle avait attribué aux billets de premier rang non garantis de 1 milliard \$CA la note « Baa3 », avec une perspective stable. La note Baa3 de Couche-Tard s'explique principalement par sa taille importante et sa position de leader dans les industries nord-américaines et scandinaves du commerce au détail du carburant et de l'accommodation, ses bannières reconnues, une bonne diversité géographique, et de très bons résultats d'exploitation. Les contraintes de notation comprennent un levier financier élevé de Couche-Tard suite à la récente acquisition de Statoil Fuel & Retail (dette / BAIIA ajusté de 3,6 x), la concentration de ses activités dans les catégories à faible marge que sont l'essence et le tabac et la concurrence intense dans le secteur de la vente au détail de carburant. Les risques d'intégration considérables associés à Statoil Fuel & Retail sont une contrainte supplémentaire, bien que Couche-Tard ait réussi à intégrer sans heurts plusieurs acquisitions antérieures.

Moody's attribue des notes aux titres d'emprunt à long terme selon un barème de notation de la qualité qui s'échelonne de Aaa, pour la qualité la plus élevée, à C, pour la qualité la moins élevée. La note Baa représente la quatrième catégorie la plus élevée des neuf principales catégories utilisées par Moody's. Selon le système de notation de Moody's, les titres d'emprunt notés Baa sont exposés à un risque de crédit modéré. Ils sont considérés comme des obligations de qualité moyenne, qui peuvent ainsi présenter des caractéristiques spéculatives. Moody's applique à son barème de notation des obligations de sociétés les coefficients numériques 1, 2 et 3 au sein de chaque catégorie de notes allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que le titre se classe dans la fourchette supérieure de sa catégorie de notes, le coefficient 2 indique un classement dans la fourchette intermédiaire et le coefficient 3 indique un classement dans la fourchette inférieure.

La notation d'un titre ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et la note peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

Le 15 août 2013, Moody's a annoncé qu'il avait attribué la note Baa3 aux billets de premier rang non garantis de 300 millions \$CA de Couche-Tard avec une perspective stable sous les mêmes modalités et conditions énumérés ci-dessus.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto depuis le 6 décembre 1999 sous les symboles respectifs ATD.A et ATD.B.

### Variation du cours et volume des opérations

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> <sup>(1)</sup>	<u>Bas</u> <sup>(1)</sup>	<u>Volume</u>
mai 2013	ATD.A	62,46 \$	57,25 \$	17 167
juin 2013	ATD.A	62,83 \$	56,91 \$	14 854
juillet 2013	ATD.A	64,96 \$	56,98 \$	40 179
août 2013	ATD.A	63,47 \$	56,50 \$	14 965
septembre 2013	ATD.A	65,72 \$	61,05 \$	17 839
octobre 2013	ATD.A	72,03 \$	65,00 \$	55 651
novembre 2013	ATD.A	83,05 \$	70,78 \$	40 270
décembre 2013	ATD.A	81,00 \$	77,30 \$	22 243
janvier 2014	ATD.A	82,61 \$	78,00 \$	32 789
février 2014	ATD.A	88,50 \$	81,90 \$	19 987
mars 2014	ATD.A	95,10 \$	84,34 \$	47 207
avril 2014 <sup>(2)</sup>	ATD.A	31,75 \$ <sup>(3)</sup>	90,20 \$	63 071

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> <sup>(1)</sup>	<u>Bas</u> <sup>(1)</sup>	<u>Volume</u>
mai 2013	ATD.B	62,91 \$	57,02 \$	6 057 589
juin 2013	ATD.B	63,07 \$	56,44 \$	6 075 590
juillet 2013	ATD.B	65,00 \$	56,30 \$	9 571 056
août 2013	ATD.B	63,65 \$	56,17 \$	5 954 588
septembre 2013	ATD.B	65,84 \$	60,43 \$	6 563 518
octobre 2013	ATD.B	71,80 \$	64,26 \$	5 406 712
novembre 2013	ATD.B	79,18 \$	70,63 \$	5 649 690
décembre 2013	ATD.B	80,64 \$	76,22 \$	5 710 651
janvier 2014	ATD.B	82,68 \$	76,89 \$	5 744 327
février 2014	ATD.B	87,96 \$	80,26 \$	4 566 578
mars 2014	ATD.B	94,46 \$	82,52 \$	6 716 840
avril 2014 <sup>(2)</sup>	ATD.B	30,45 \$ <sup>(3)</sup>	88,65 \$	5 595 157

(1) Tous les prix sont en dollars canadiens et par action.

(2) Du 1<sup>er</sup> au 25 avril inclusivement.

(3) Le 14 avril 2014 les actions de la Société ont été fractionnées sur une base de trois pour une donc le montant indiqué représente la valeur de l'action après la subdivision.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Administrateurs

Le tableau suivant présente l'information sur les administrateurs de la Société. L'information est exacte en date du 30 juin 2014.

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale
<b>ALAIN BOUCHARD</b> Lorraine (Québec)	Président et chef de la direction de la Société
<b>NATHALIE BOURQUE</b> <sup>(1)</sup> Brossard (Québec)	Vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales, CAE inc.
<b>JACQUES D'AMOURS</b> Laval (Québec)	Vice-président, administration de la Société <sup>(3)</sup>
<b>ROGER DESROSIERS, FCA</b> <sup>(2)</sup> Montréal (Québec) Président du comité d'audit	Administrateur de société
<b>JEAN ÉLIE</b> <sup>(2)</sup> Montréal (Québec)	Administrateur de sociétés
<b>RICHARD FORTIN</b> Boucherville (Québec)	Administrateur de sociétés
<b>MELANIE KAU</b> Montréal (Québec) Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise	Co-présidente de Naturiste
<b>REAL PLOURDE</b> Westmount (Québec)	Président du conseil d'administration de la Société
<b>DANIEL RABINOWICZ</b> <sup>(4)</sup> Montréal (Québec)	Administrateur de sociétés
<b>JEAN TURMEL</b> <sup>(1)(2)(4)</sup> Montréal (Québec) Administrateur principal	Président, Perseus Capital inc. (société de gestion de fonds)

(1) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

(2) Membre du comité d'audit.

(3) M. D'Amours est en congé sabbatique.

(4) M. Turmel a été remplacé à titre de membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise le 2 juin 2014 par M. Rabinowicz.

Chaque administrateur demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant suite à son décès, sa destitution ou toute autre cause.

À la connaissance de la Société et selon l'information que les candidats à l'élection au conseil d'administration lui ont fournie, aucun de ces candidats n'est, en date du 30 juin 2014, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-directeur ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de Roger Desrosiers qui était, jusqu'au 10 juin 2009, administrateur et président du conseil d'administration de Aqua-Biokem BSL inc. et ABK-Gaspésie inc. à la demande de Desjardins Capital de Risque qui est l'actionnaire majoritaire de contrôle de ces sociétés et a demandé et obtenu le 16 juin 2009 la nomination d'un séquestre intérimaire aux biens de celles-ci suivant l'article 47.1 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les administrateurs de la Société ont eu les occupations principales indiquées ci-dessus au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, leurs expériences antérieures se détaillent comme suit :

**Alain Bouchard.** Tel qu'annoncé le 18 mars dernier, M. Bouchard prendra un nouveau rôle à titre de Fondateur et Président Exécutif du conseil d'administration de la Société et ainsi quittera ses fonctions de Président et Chef de la direction à compter du 24 septembre 2014. Fondateur des entreprises commerciales à l'origine d'Alimentation Couche-Tard inc., M. Bouchard a débuté ses activités dans le domaine de l'accommodation en 1980 avec l'ouverture de son premier magasin au Québec. Il compte plus de 40 années d'expérience dans le secteur du commerce de détail. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et de tous les employés, il s'est appliqué au fil des ans à la croissance de Couche-Tard. Il a aussi siégé au conseil d'administration de Quebecor inc. de 1997 à mai 2009. M. Bouchard s'implique depuis de nombreuses années dans un nombre impressionnant de campagnes de financement et d'activités philanthropiques. De plus, M. Bouchard siège aux conseils d'administration de Groupe CGI inc.

**Nathalie Bourque.** M<sup>me</sup> Bourque est vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales de CAE inc. depuis 2005. Cette société exerce des activités dans plus de 30 pays et génère des revenus de plus de 2,0 milliards de dollars. Avant de se joindre à CAE, M<sup>me</sup> Bourque était associée au Cabinet de relations publiques NATIONAL où elle s'occupait de nombreux clients dans les secteurs des finances, du commerce de détail et du divertissement. Auparavant, elle a travaillé pour différentes firmes de communication et a aussi œuvré au sein de cabinets comptables en marketing. Elle a été membre du conseil d'administration de Services financiers CDPQ et d'Horizon Sciences et technologies. Elle a de plus été présidente des MBA et du Cercle Finance et Placement du Québec. M<sup>me</sup> Bourque est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval à Québec et d'un MBA de l'Université McGill.

**Richard Fortin.** M. Fortin a pris sa retraite du poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière en octobre 2008. En même temps, il a accepté le poste de président du conseil d'administration de la Société qu'il a occupé jusqu'en septembre 2011. Avant de se joindre à la Société en 1984, M. Fortin comptait plus de 13 années d'expérience dans plusieurs institutions financières importantes et il était vice-président pour le Québec d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). M. Fortin est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec concentration majeure en finance de l'Université Laval, à Québec. M. Fortin siège au conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada où il est président du comité de gestion des risques ainsi que celui de sa filiale Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie où il est président du comité d'audit. M. Fortin siège également au conseil d'administration de Transcontinental inc. où il est administrateur principal et le président du comité d'audit. De plus, il a également été membre du conseil d'administration de Rona d'avril 2009 à mai 2013.

**Réal Plourde.** M. Plourde a pris sa retraite en mai 2011, alors qu'il occupait les fonctions de vice-président exécutif de la Société, après avoir cédé sa place en tant que chef des opérations de la Société en mai 2010. Depuis sa retraite, il demeure impliqué au sein de la Société en tant que membre du comité exécutif et membre du conseil d'administration. M. Plourde occupe le poste de président du conseil de la Société depuis septembre 2011, un poste qu'il cèdera en septembre 2014. M. Plourde a occupé plusieurs postes depuis qu'il s'est joint à la Société en 1984, notamment ceux de directeur des services techniques et de vice-président développement, ventes et opérations. M. Plourde a débuté sa carrière en travaillant à divers projets d'ingénierie au Canada et en Afrique. M. Plourde est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (sciences appliquées) de l'Université Laval, à Québec, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal. M. Plourde est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il siège aussi au conseil d'administration de BouClair inc. M. Plourde est, depuis plusieurs années, activement impliqué dans des organismes communautaires, notamment à titre de président du conseil d'administration du Centre de Bénévolat de Laval et du conseil d'administration de la Maison de Soins Palliatifs de Laval Inc.

**Jacques D'Amours.** Depuis qu'il s'est joint à la Société en 1980, M. D'Amours a occupé diverses fonctions, dont celles de directeur des services techniques, de vice-président des ventes et de vice-président de l'administration et des opérations de la Société. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et de tous les employés, il s'est appliqué au fil des ans à la croissance de Couche-Tard.

**Roger Desrosiers.** M. Desrosiers est comptable agréé depuis 1963. En 1973, il a fondé un cabinet d'experts-comptables qui a fusionné par la suite avec Malette Maheu, puis avec Arthur Andersen en 1994. De 1994 à 2000, il a été associé directeur, Est du Canada, chez Arthur Andersen. De 1968 à 1973, il a été trésorier adjoint, directeur de la comptabilité et du budget à Québec-Téléphone (maintenant TELUS inc.). Avant 1968, il a été comptable chez Coopers & Lybrand. Il est membre et Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. M. Desrosiers siège aux conseils d'administration suivants : Desjardins Assurances Générales, La Personnelle compagnie d'assurance inc., The Personal inc., Certas inc. et le Fonds d'assurances du Barreau du Québec. Il est également président des comités d'audit de ces entreprises. Entre 2008 et 2012, M. Desrosiers a agi comme président du comité ministériel d'audit de Santé Canada. De plus, entre 2008 et 2012, il a été membre du comité ministériel d'audit du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du gouvernement du Québec. M. Desrosiers donne de la formation sur la gouvernance d'entreprises à l'école des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

**Jean A. Élie.** De 1998 à 2002, M. Élie a été « managing director » d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). De 1987 à 1997, M. Élie a été administrateur, membre du comité exécutif et président du comité des finances et du comité de vérification d'Hydro-Québec où il a également occupé le poste de président du conseil par intérim, en 1996. De 1981 à 1995, il a été vice-président et directeur des services aux sociétés et des services aux gouvernements au sein de Burns Fry Limitée (aujourd'hui BMO Nesbitt Burns inc.), société bancaire d'investissement et de courtage du Canada. Il siège au conseil d'administration de Loto-Québec, au comité de vérification de l'Institut des vérificateurs internes de Canada (chapitre de Montréal) et au conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). M. Élie a également été administrateur et membre du comité de direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Détenteur d'un MBA de l'University of Western Ontario, d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, M. Élie est membre du Barreau du Québec. Il est aussi membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

**Mélanie Kau.** Depuis 2011, M<sup>me</sup> Kau est co-présidente de la chaîne de magasins de produits naturels Naturiste, qui compte 66 établissements. De 1986 à 2011, elle a occupé le poste de présidente de Mobilia, une entreprise familiale, où elle se consacrait principalement à la valorisation de la marque et au développement du réseau de magasins de l'entreprise au Québec et en Ontario. M<sup>me</sup> Kau est une passionnée d'entrepreneuriat et compte parmi les gouverneurs de la Jeune Chambre de Commerce, au sein de laquelle elle est mentor de quatre jeunes entrepreneurs. Elle a reçu plusieurs prix en reconnaissance de son sens aigu des affaires et de l'entrepreneuriat, dont le Top 40 under 40 ainsi que le Award of Distinction de la John Molson School of Business. Elle détient une maîtrise en journalisme de la Northwestern University à Chicago ainsi qu'un MBA de l'Université Concordia. M<sup>me</sup> Kau a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec et Statoil Fuel & Retail AS et siège aujourd'hui au conseil de l'Aéroports de Montréal.

**Daniel Rabinowicz.** M. Rabinowicz est actuellement un consultant indépendant en marketing et en affaires. M. Rabinowicz occupait auparavant le poste de président de TAXI New York, une agence de publicité, jusqu'à sa retraite en août 2009. M. Rabinowicz a commencé sa carrière en 1975 dans la publicité comme chargé de compte avec Vickers & Benson. Il a ensuite acquis de l'expérience comme gérant de marque chez Catelli Itée, avant de se joindre au Groupe Cossette Communications en 1985 à titre de directeur, planification stratégique. Il est, par la suite, devenu président de Cossette Montréal et co-président de Cossette Toronto avant de quitter ses fonctions en 2001. M. Rabinowicz siège au conseil d'administration de Reitmans (Canada) Ltd, Wafu Inc., Centre Commémoratif de l'Holocauste à Montréal et Handel Productions Inc. et est également conseiller pour Symax Outdoor Inc. M. Rabinowicz est le fondateur et ancien président de Bénévolat d'entraide aux communicateurs, une organisation à but non lucratif visant à aider les professionnels dans l'industrie des communications à mieux faire face à leurs problèmes personnels, professionnels ou financiers. M. Rabinowicz est titulaire d'un baccalauréat et d'un MBA de McGill University.

**Jean Turmel.** M. Turmel est fondateur et président de Perseus Capital inc., une firme de gestion de portefeuilles. Jusqu'en décembre 2004, il était président, Banque des marchés financiers, placements et trésorerie de la Banque Nationale du Canada. M. Turmel a été administrateur d'une banque canadienne et administrateur et président du conseil de Financière Banque Nationale inc. ainsi que membre du conseil de



filiales du même groupe. Avant 1981, M. Turmel a occupé différents postes chez McMillan Bloedel inc., Dominion Securities inc. et Merrill Lynch Royal Securities. M. Turmel siège au conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario depuis 2007 (« TEACHERS »). Il y préside le comité d'investissement et y est membre du comité vérification et actuariat et du comité des ressources humaines et de la rémunération. M. Turmel est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec et il est un des récipiendaires de la Médaille du jubilé de diamant pour sa contribution au secteur de l'investissement au Canada. De plus, M. Turmel siège au conseil d'administration de Canam Group Inc.

### **Haute direction**

Le tableau suivant présente l'information sur les hauts dirigeants qui ne sont pas des administrateurs de la Société. L'information est exacte au 30 juin 2014.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Fonction au sein de la Société</b>
<b>JEAN BERNIER</b> Montréal, Québec	Président Groupe, Carburant Amériques et Opérations Nord-Est
<b>DARRELL DAVIS</b> Tampa, Florida	Vice-président principal, Opérations
<b>BRIAN P. HANNASCH</b> Columbus, Indiana	Chef des opérations
<b>GEOFFREY C. HAXEL</b> Scottsdale, Arizona	Vice-président principal, Opérations
<b>HANS-OLAV HØIDAHL</b> Oslo, Norvège	Vice-président exécutif, Scandinavie
<b>JØRN MADSEN</b> Oslo, Norvège	Vice-président exécutif, Europe centrale et orientale
<b>JONAS PALM</b> Stockholm, Suède	Vice-président principal, Produits spéciaux
<b>RAYMOND PARE</b> Rosemère, Québec	Vice-président et chef de la direction financière
<b>JACOB SCHRAM</b> Oslo, Norvège	Président Groupe, Opérations européennes
<b>DENNIS TEWELL</b> Southlake, Texas	Vice-président principal, Opérations

*Jean Bernier* a été nommé Président Groupe, Carburant Amériques et Opérations Nord-Est effectif le 30 juillet 2012. Il apporte à la Société une expérience de plus de 25 ans dans les secteurs de l'accommodation, du carburant et de l'épicerie au détail. Avant de se joindre à Couche-Tard, M. Bernier était vice-président exécutif de Valero Energy Corporation ainsi que président d'Ultramar Itée, filiale canadienne de Valero, où il était responsable des ventes au détail ainsi que des services corporatifs des communications, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services d'information. De 1996 à 2011, M. Bernier a occupé divers postes de haute direction au sein de Ultramar Itée, dont ceux de vice-président ventes au détail en 1998-1999 et de président à compter de 1999. Avant de se joindre à Ultramar Itée, M. Bernier a occupé pendant neuf ans différents postes de direction chez Provigo inc. et a aussi auparavant occupé les postes de président, vice-président et chef de l'exploitation dans d'autres emplois. M. Bernier est titulaire d'une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Waterloo, en Ontario, ainsi que d'un baccalauréat de l'Université de Montréal.

*Darrell Davis* est Vice-président principal, Opérations depuis mai 2012. Avant mai 2012, M. Davis occupait le poste de vice-président opérations, Floride depuis mars 2011. Auparavant, il était vice-président opérations, Midwest des États-Unis depuis décembre 2005. Il a aussi occupé le poste de directeur des opérations et, par la suite, le poste de directeur du marketing dans la division Midwest des États-Unis de Couche-Tard. Il s'est joint à Couche-Tard en 2002 lorsque cette dernière a acquis Dairy

Mart alors qu'il occupait le poste de vice-président, opérations de cette dernière. M. Davis a débuté sa carrière dans l'industrie de l'accommodation il y a plus de 30 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'Université de Louiseville.

*Brian P. Hannasch* tel qu'annoncé le 18 mars dernier, sera promu au poste de Président et chef de la direction de la Société à compter du 24 septembre 2014 et par conséquent, cessera d'occuper le poste de Chef des opérations qu'il occupe depuis mai 2010. M. Hannasch occupait auparavant le poste de vice-président principal, opérations États-Unis depuis mai 2008. De 2004 à 2008, il a occupé le poste de vice-président principal, opérations Ouest de l'Amérique du Nord après avoir été vice-président, intégration de 2003 à 2004. En 2001, il a été nommé vice-président opérations, Midwest des États-Unis et dirigeait tous les aspects des opérations aux États-Unis. De 2000 à 2001, M. Hannasch a été vice-président des opérations chez Bigfoot Food Stores LLC, chaîne de magasins d'accommodation de 225 succursales dans le Midwest américain acquise par Couche-Tard. De 1989 à 2000, M. Hannasch a exercé divers postes de responsabilité croissante à BP Amoco, le dernier étant celui de vice-président du marketing pour l'unité d'affaires du Midwest américain. M. Hannasch est titulaire d'un baccalauréat en finance de l'Université de l'Iowa et d'une maîtrise en administration des affaires, marketing et finance, de l'Université de Chicago.

*Geoffrey C. Haxel* est Vice-président principal, Opérations depuis janvier 2011. Auparavant, il était vice-président opérations, Arizona depuis décembre 2003. M. Haxel a occupé divers postes dans les domaines des opérations et du marketing depuis qu'il s'est joint à Circle K, en 1988. M. Haxel a débuté sa carrière en effectuant un stage à titre de gestionnaire régional et il a également occupé les postes de directeur des ventes, de gestionnaire de catégories et de gestionnaire de division. Avant décembre 2003, M. Haxel était directeur régional de Circle K pour la région de l'Arizona, où il gérait plus de 600 établissements dans quatre États. M. Haxel a complété les cours dans le cadre d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université de l'Oklahoma.

*Hans-Olav Høidahl* a été nommé Vice-président exécutif le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Il était auparavant vice-président du groupe énergie Europe chez Statoil depuis 2006. Il s'est joint à la société en 1992 et a occupé divers postes, notamment ceux de directeur du service à la clientèle en Norvège, responsable des ventes régionales en Scandinavie, directeur des ventes pour la Norvège, directeur national de l'énergie en Norvège et vice-président pour les opérations de l'énergie. M. Høidahl est titulaire d'un baccalauréat en économie de la Norwegian School of Management.

*Jørn Madsen* a été nommé Vice-président exécutif, Europe centrale et orientale le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Il était auparavant vice-président, Opérations nationales au sein de Statoil Energy & Retail depuis 2007. Il s'est joint à Statoil en 1990 et a occupé plusieurs postes de gestion, dont ceux de vice-président, ventes au détail Europe, directeur des ventes au détail au Danemark, directeur des ventes au détail dans les pays baltes, directeur de la gestion des catégories dans les pays baltes, gestionnaire régional des ventes au détail au Danemark et contrôleur au Danemark. M. Madsen est titulaire d'un baccalauréat en économie de la Copenhagen Business School.

*Jonas Palm* occupe actuellement le poste de Vice-président principal, Produits spéciaux. Il était auparavant vice-président, lubrifiants pour Statoil Energy & Retail depuis 2007. Il s'est joint à Statoil en 1991 et a occupé plusieurs postes de gestion dans les unités d'affaires des lubrifiants et de l'énergie, y compris ceux de directeur des ventes internationales (lubrifiants), chef de la direction financière (lubrifiants) et directeur des ventes région l'est (énergie). Avant de se joindre à Statoil, M. Palm a travaillé pour BP Svenska, NK et Åhlens. M. Palm détient un baccalauréat en économie de l'Université d'Uppsala.

*Raymond Paré* occupe le poste de Vice-président et chef de la direction financière depuis septembre 2008. Avant d'exercer son poste actuel, M. Paré a occupé le poste de vice-président, finances corporatives et trésorier de la Société de 2007 à 2008 et le poste de directeur principal, finances au sein de la Société de 2003 à 2007. En 1992, M. Paré a débuté sa carrière professionnelle chez Ernst & Young comme expert-comptable pour occuper par la suite plusieurs postes de direction en gestion financière et opérationnelle, entre autres chez JAC Canada / USA inc. et chez Bombardier inc. - Division Aéronautique. M. Paré est titulaire depuis 2008 d'un MBA pour cadres en financement d'entreprises de l'Université du Québec à Montréal, a obtenu un baccalauréat en sciences comptables de cette même

université en 1992 et est de comptable professionnel agréé depuis 1994.

*Jacob Schram* a été nommé Président Groupe, Opérations européennes en juin 2012. Il était auparavant chef de la direction de Statoil Fuel & Retail depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Il s'est joint à Statoil en 1996 et y a occupé divers postes de direction, y compris ceux de directeur national de Statoil Fuel & Retail Norway de 1999 à 2004 et de vice-président principal de Statoil Retail Europe de 2004 à 2006. De 2006 à 2010, il a occupé le poste de vice-président principal pour Statoil Energy & Retail Europe. Avant de se joindre à Statoil, M. Schram a été responsable du marketing et des relations publiques pour McDonalds Norway AS et a été gestionnaire de projets et consultant chez McKinsey & Company à Copenhague. De plus, M. Schram a siégé à plusieurs conseils d'administration au sein de Statoil et d'autres sociétés, y compris Møller Bil et KID Interiør. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques (siviløkonom) ainsi que d'un MBA de la Copenhagen Business School.

*Dennis Tewell* a été nommé Vice-président principal, Opérations en juin 2013. Il s'est joint à Couche-Tard en janvier 2011 à titre de Vice-président, Franchises internationales. M. Tewell a commencé sa carrière dans l'industrie de l'accommodation au sein de Conna Corporation en 1978. Il a œuvré au sein de plusieurs compagnies aux États-Unis et au Royaume-Uni dans divers postes de gestion et de marketing, entre autres chez Conna Corporation, BP Oil (Londres), Dairy Mart, Swift Services et, tout récemment, CVS/Caremark. Il a occupé différents postes, dont ceux de directeur des franchises, directeur régional des opérations et coordonnateur de la planification stratégique, vice-président des opérations, vice-président franchises et développement des affaires, vice-président principal marketing et vice-président de secteur. M. Tewell détient une maîtrise en administration des affaires et un baccalauréat en comptabilité de l'Université Bellarmine au Kentucky.

Au 30 juin 2014, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 113 100 504 actions à vote multiple et 15 397 719 actions à vote subalterne de la Société, soit respectivement 76,36 % des actions à vote multiple et 3,69% des actions à vote subalterne émises et en circulation de la Société.

## **LITIGES EN COURS**

Dans le cours normal des affaires, Couche-Tard est la partie défenderesse dans le cadre d'un certain nombre de procédures judiciaires, de poursuites et de réclamations propres aux entreprises œuvrant dans le secteur du commerce de détail. Des particuliers sont à l'origine de la majorité de ces causes. La Société estime qu'elle n'est pas actuellement impliquée dans des litiges, des réclamations ou des procédures dont l'issue défavorable aurait un effet significatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Le 13 juin 2008, des sommations à comparaître ont été signifiées à Couche-Tard par le Bureau de la concurrence relativement à des accusations en vertu de l'article 45 (1) (c) de la *Loi sur la concurrence* dans quatre municipalités de la province de Québec, au Canada. Couche-Tard est également une partie défenderesse dans des recours collectifs connexes, dont deux ont été autorisés à ce jour. Le premier de ces recours a été autorisé pour quatre municipalités de la province de Québec, dont Sherbrooke, et le deuxième a été autorisé pour 14 municipalités et territoires de la province de Québec, dont les municipalités de Québec, de Lévis et de Trois-Rivières. Couche-Tard prend très au sérieux ces accusations et allégations, qui n'ont pas été prouvées, et elle entend se défendre vigoureusement.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est la Société de fiducie CST au 2001, rue Université, bureau 1600, Montréal (Québec) Canada, H3A 2A6. L'agent chargé de la tenue des registres a des bureaux à Montréal et à Toronto.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

### ***Conventions entre actionnaires et de vote***

Suite à une mise à jour de la convention entre actionnaires de la Société intervenue en décembre 1987 entre, notamment, Développements Orano Inc. (« Orano »), dont l'actionnaire majoritaire est M. Alain Bouchard et les autres actionnaires sont MM. Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde, et Metro Inc. (« Metro ») et, les parties à la convention, dans la continuité de leurs relations passées, ont conclu une convention entre actionnaires révisée le 8 mars 2005 à l'égard de leurs participations dans la Société. À la suite d'une réorganisation du capital-actions d'Orano intervenue le 14 octobre 2008, les actions détenues par Orano, dont les actionnaires étaient MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde, dans la Société sont maintenant détenues par Orano et des sociétés de holding appartenant respectivement à MM. Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde (les « Holdings »). À la suite de cette réorganisation, Metro, Orano et les Holdings ont conclu une convention entre actionnaires révisée à l'égard de leur participation dans la Société. Les droits et obligations des parties aux termes de cette convention entre actionnaires révisée sont les mêmes que ceux prévus à la convention de 2005, dont les principaux sont énoncés ci-après :

- (i) Metro détient un droit de préemption pour prendre part aux nouvelles émissions d'actions de la Société afin de maintenir son pourcentage de participation dans cette dernière;
- (ii) Metro a le droit de proposer la candidature d'une personne pour siéger au conseil d'administration de la Société aussi longtemps que Metro détiendra 5 % ou plus du total des actions en circulation de la Société sur une base diluée. Le représentant actuellement désigné par Metro au conseil d'administration de la Société est M. Jean Élie, lequel n'est pas un employé de Metro et n'est aucunement lié à Metro, exception faite de la présente désignation;
- (iii) Metro, Orano et les Holdings se sont engagés à ne pas céder directement ou indirectement leurs actions détenues dans le capital-actions de la Société sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'autre;
- (iv) Metro, Orano et les Holdings détiennent un droit de première opportunité réciproque sur les actions que l'une d'elles voudrait céder, sous réserve de certaines conditions; et
- (v) Metro, Orano et les Holdings détiennent un droit de premier refus réciproque sur la vente et le transfert des actions de la Société, sous réserve de certaines exceptions relatives aux transferts aux cessionnaires autorisés (y compris MM. Alain Bouchard, Richard Fortin, Réal Plourde et Jacques D'Amours).

La convention entre actionnaires prévoit sa résiliation si l'un de Metro ou Orano et les Holdings (ces dernières étant considérées ensemble) détenait moins de 5 % des actions émises et en circulation du capital-actions de la Société sur une base diluée.

Suivant la réorganisation d'Orano, cette dernière et les Holdings ainsi que MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde (les « individus ») ont signé une convention de vote selon laquelle l'individu et son holding s'engagent à exercer tous les droits de vote détenue, directement ou indirectement, dans la Société en faveur de l'élection de chacun des individus, à condition que l'individu en cause détienne, directement ou indirectement, un minimum de 4 500 000 actions de la Société. Advenant le cas où l'un des individus tomberait sous ce seuil de détention, la convention de vote cessera de s'appliquer à son égard, bien qu'il puisse éventuellement rehausser sa détention au-delà de ce seuil. Par contre, la convention continuera d'avoir plein effet entre les autres parties à la convention de vote.

### **INTÉRÊT D'EXPERT**

Les auditeurs indépendants de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, ont préparé un rapport daté du 7 juillet 2014 portant sur les états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de la Société au 27 avril 2014 et au 28 avril 2013 et pour les exercices terminés les 27 avril 2014 et 28 avril 2013, et sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 27 avril 2014. PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a confirmé son indépendance par rapport à la Société, au sens du Code de

déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## **INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT**

### ***Charte***

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser (1) l'intégrité des états financiers de la Société et l'information connexe; (2) la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation; (3) l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes; (4) la performance du responsable du groupe finances corporatif de la Société pour la portion liée aux contrôles internes et aux auditeurs externes; et (5) la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes. Une version complétée de la charte du comité d'audit de la Société se trouve à l'Annexe A.

### ***Composition du comité d'audit***

Le comité d'audit est présentement composé de trois administrateurs indépendants, soit MM. Roger Desrosiers (président), Jean Turmel et Jean Élie.

### ***Compétences financières***

Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Société dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, à l'audit, à l'analyse et à l'évaluation d'états financiers présentant des questions dont l'étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Société, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière. Les membres du comité d'audit ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d'administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés ouvertes, le tout tel que décrit à la rubrique « administrateurs » de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de la Société a déterminé que MM. Desrosiers, Turmel et Élie possèdent les « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* applicable au Canada. Il a de plus déterminé que M. Desrosiers est un « expert financier du comité d'audit » au sens de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de celle-ci.

### ***Contrôles internes***

La Société maintient un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière conçu pour protéger ses actifs et assurer la fiabilité de son information financière. Elle maintient également un système de contrôles et de procédures sur la communication d'information conçu pour assurer la fiabilité, l'intégralité et la présentation en temps opportun de l'information communiquée dans tout document public, en tenant compte de l'importance relative. Les contrôles et procédures sur la communication d'information visent à faire en sorte que l'information que doit communiquer la Société dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières soit enregistrée et/ou divulguée en temps opportun, comme l'exige la loi, et soit accumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière, comme il convient, pour permettre la prise de décisions rapides concernant l'information à divulguer.

La Société évalue continuellement l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et leur apporte des améliorations au besoin. Au 27 avril 2014, sa direction et ses auditeurs externes ont émis des rapports certifiant l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

### ***Politiques en matière d'approbation des services non liés à l'audit***

À sa réunion du 16 mars 2004, le comité d'audit a adopté une politique et des procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit rendus par les auditeurs de la Société. Ladite politique interdit à la Société d'engager ses auditeurs externes afin qu'ils lui fournissent ainsi qu'à ses filiales certains services non liés à l'audit, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l'implantation de systèmes d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne et de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services juridiques et aux services d'experts-conseils non liés à l'audit. La politique permet à la Société de retenir les services des auditeurs externes pour des services non liés à l'audit, autres que les services interdits, seulement si les services ont été spécifiquement approuvés au préalable par le comité d'audit.

### ***Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière***

À sa réunion du 15 mars 2004, le comité d'audit a adopté un Code de déontologie à l'intention du chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière conformément à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

### ***Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et la vérification***

Au cours de l'exercice 2005, le comité d'audit a approuvé, conformément aux lois canadiennes en valeurs mobilières ainsi qu'à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, des procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit de la Société avec les objectifs suivants :

- Établir des procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes et des préoccupations reçues relativement à des questions de comptabilité et de contrôle ou d'audit de la comptabilité interne;
- Établir des procédures permettant aux employés de soumettre de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat leurs préoccupations concernant des questions de comptabilité ou d'audit suspectes; et
- Mettre en place des dispositifs afin d'assurer qu'aucune mesure de représailles ou punitive ne soit prise à l'encontre d'un employé si la plainte de ce dernier était appuyée sur des faits, était faite de bonne foi et n'était pas entreprise dans le but de porter préjudice à une personne ou dans le but d'obtenir un avantage personnel.

## Rémunération des auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, agissent à titre d'auditeurs de la Société depuis l'exercice 2009. Pour les exercices terminés le 27 avril 2014 et le 28 avril 2013, les honoraires suivants ont été facturés pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et tous les autres services fournis à la Société par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Honoraires d'audit</b> <sup>(1)</sup>	2 062 969 \$ CA	2 097 367 \$ CA
<b>Honoraires pour services liés à l'audit</b> <sup>(2)</sup>	86 763 \$ CA	75 717 \$ CA
<b>Honoraires pour services fiscaux</b> <sup>(3)</sup>	514 612 \$ CA	507 554 \$ CA
<b>Autres honoraires</b> <sup>(4)</sup>	18 793 \$ CA	s/o
<b>TOTAL</b>	<b>2 683 137 \$ CA</b>	<b>2 680 639 \$ CA</b>

- (1) Les services d'audit sont des services professionnels rendus pour :
- l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et les services habituellement rendus par l'auditeur dans le cadre d'une mission d'audit des états financiers d'un émetteur;
  - audits ou mission de certifications prescrites par la loi ou la réglementation principalement reliés aux filiales européennes de la Société (790 022 \$ - 2014, 458 473 \$ - 2013);
  - les consultations sur des questions spécifiques d'audit et de comptabilité qui peuvent se poser au cours d'un audit ou d'un examen ou qui peuvent en découler;
  - la rédaction d'une lettre;
  - la prestation de services dans le cadre de l'établissement des rapports trimestriels et annuels, des prospectus et des autres dépôts de l'émetteur auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada, des États-Unis ou d'un autre territoire (85 000 \$ - 2014, 356 823 \$ - 2013).
- (2) Les services liés à l'audit (le terme canadien) sont des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par un auditeur indépendant :
- l'audit du régime de prestations aux employés;
  - les missions de certification qui ne sont pas prescrites par la loi ou la réglementation;
  - des avis généraux sur les normes comptables incluant les IFRS.
- (3) Cette catégorie comprend des services de planification fiscale et différents conseils fiscaux en lien avec la structure corporative internationale de la Société.
- (4) Cette catégorie comprend des services autres que ceux inclus dans les catégories ci-dessus. Pour 2014, ceux-ci étaient reliés à des vérifications diligentes et des formations.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur son site à [www.couche-tard.com/corporatif](http://www.couche-tard.com/corporatif) et sur le site Web de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Société, les options d'achat d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2014.

Des renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 27 avril 2014 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent.

\* \* \* \* \*

## ANNEXE A

### MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

#### **I. MANDAT**

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- l'intégrité des états financiers de la société et l'information connexe;
- la conformité de la société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination d'auditeurs externes;
- la performance du responsable du groupe finance corporative de la société pour la portion liés aux contrôles internes et des auditeurs externes; et
- la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes.

Le comité s'assure que la charte du comité est révisée annuellement afin qu'elle lui permette de se conformer aux exigences réglementaires.

#### ***II. RESPONSABILITES***

En ce qui concerne la présentation de l'information financière, le comité d'audit a les responsabilités suivantes et le président du comité présente son rapport au conseil d'administration :

1. Passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel, le rapport des auditeurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants avec les périodes correspondantes, avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
2. Passer en revue avec la direction, les états financiers intermédiaires, les rapports de gestion intermédiaires et le communiqué de presse s'y rapportant avant de recommander leur approbation par le conseil et leur diffusion.
3. Passer en revue et approuver l'information financière contenue dans la notice annuelle, l'information financière contenue dans le rapport annuel, les rapports de gestion et autres documents contenant des informations financières similaires avant leur présentation publique ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada ou autres juridictions applicables.
4. Passer en revue périodiquement des procédures en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers, autres que l'information prévue au paragraphe 2 de cette section.



5. Passer en revue annuellement et surveiller les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société. À cette fin, le comité s'assure de recevoir de la part de la direction un rapport détaillé des risques pouvant avoir un impact important sur la situation financière de cette dernière et des mesures prises afin d'éliminer ou d'atténuer ces risques.
6. Passer en revue annuellement avec la direction et les auditeurs externes la qualité et non l'acceptabilité des nouvelles conventions comptables de la Société et passer en revue la divulgation et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
7. Passer en revue avec les auditeurs externes les problèmes ou difficultés liés à l'audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et trouver une solution aux désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière.

En ce qui concerne la gestion du risque et les contrôles internes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes et, le cas échéant, le responsable du groupe finances corporatives de la Société.
2. Approuver le plan d'audit interne mis en place par le responsable du groupe finances corporatives de la Société.
3. Superviser la présentation par la direction de l'information des contrôles internes et s'assurer que le responsable du groupe finances corporatives fasse rapport semestriellement au comité d'audit des résultats du travail effectué relativement aux systèmes de contrôles internes.
4. Passer en revue régulièrement les rapports d'audit interne décrivant les contrôles internes, les questions importantes soulevées aux dernières révisions des systèmes de contrôles internes et des systèmes d'information de gestion ou au moment d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, ainsi que les recommandations faites et les mesures prises à cet égard.
5. Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Société respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
6. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou audit.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller les travaux des auditeurs externes et passer en revue la déclaration annuelle écrite des auditeurs externes concernant toutes leurs relations avec la Société et discuter des relations ou des services qui peuvent influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
2. Recommander au conseil d'administration la nomination et, s'il y a lieu, le non-renouvellement du mandat (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des

actionnaires) des auditeurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.

3. Approuver tous les services d'audit auprès de la Société et déterminer quels sont les services autres que les services d'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir à la Société ou à ses filiales. À cet égard, le comité peut mettre en place des politiques et procédures d'approbations préalables détaillées quant aux services visés.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, à un ou plusieurs membres indépendants du comité d'audit le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
5. S'assurer que le montant des honoraires des auditeurs externes est raisonnable tant pour des services d'audit que d'autres services autorisés et par la suite faire les recommandations qui s'imposent au conseil d'administration de la Société.
6. Passer en revue le plan d'audit avec les auditeurs externes et la direction et en approuver l'étendue de l'échéancier.
7. S'assurer que la Société respecte les exigences réglementaires en matière d'embauche des associés et salariés ou d'anciens associés ou salariés, des auditeurs externes actuels ou anciens de la Société. À cet effet, le comité doit au préalable approuver toute embauche d'actuels ou d'anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels ou anciens.
8. S'assurer que les auditeurs externes rendent toujours compte au comité d'audit et au conseil à titre de représentants des actionnaires.
9. Le comité d'audit dispose à tout moment de voies de communication directes avec les auditeurs externes ainsi qu'avec le responsable de l'audit interne.
10. Le comité d'audit rencontre séparément la direction et les auditeurs externes au moins une fois par année et plus souvent au besoin.

### **III. CONSEILLERS EXTERNES**

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des avocats indépendants ou les autres conseillers jugés nécessaires pour lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions ainsi que de fixer et payer la rémunération des conseillers employés par le comité. La société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, tel que déterminé par le comité d'audit.

### **IV. COMPOSITION DU COMITE**

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs indépendants de la société, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur compétence financière ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit tel que déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables. Au moins un des membres doit être un expert financier. Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et fait rapport trimestriellement à ce dernier des délibérations, constatations et recommandations du comité d'audit.

## **V. DUREE DU MANDAT ET AUTO-EVALUATION**

Les membres du comité d'audit sont nommés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit ainsi nommé. Les membres du comité s'évaluent et évaluent l'efficacité du comité afin de s'assurer que le comité est en mesure d'accomplir son mandat avec efficacité et efficience.

## **VI. PROCEDURES RELATIVES AUX REUNIONS**

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration. Les membres peuvent participer aux réunions en personne ou par téléphone, ou encore par voie électronique ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites, signées de tous les membres du comité habiles à voter sur ces résolutions lors des réunions du comité, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces réunions.

## **VII. QUORUM ET VOTE**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président du comité de vérification à une réunion, la présidence est exercée par le membre présent qui est choisi par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

## **VIII. SECRETAIRE**

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire corporatif de la société agit à titre de secrétaire du comité d'audit. En cas d'impossibilité pour le secrétaire corporatif d'agir à titre de secrétaire du comité, les membres présents à une réunion pourront nommer un secrétaire intérimaire pour la réunion en cause.

## **IX. VACANCES**

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

\* \* \* \* \*